

A Monsieur F. Lajard, Membre de l'Institut, etc.
Hommage de l'auteur
J. P. Rossignol

FRAGMENTS

DES

CHOLIAMBOGRAPHES

GRECS ET LATINS,

AVEC UN TRAITE DU CHOLIAMBE.

FRAGMENTS

DES

CHOLIAMBOGRAPHES

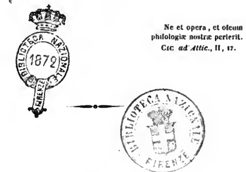
GRECS ET LATINS,

AVEC UN TRAITÉ DU CHOLIAMBE.

COMMENCEMENT D'UN TRAVAIL

SUR LES FABLES DE BABRIUS,

PAR J. P. ROSSIGNOL.



Ne et opera, et oleum
philologiæ nostræ perierit.
Cic. *ad Attic.*, II, 17.

PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

1849.



PRÉFACE.

Il y a cinq ans environ que la découverte des fables de Babrius vint surprendre le monde littéraire par une de ces bonnes fortunes si rares depuis la Renaissance. L'attente fut vivement excitée; le nom du fabuliste, déjà loué jusqu'à l'enthousiasme, sur la foi de quelques fragments, promettait beaucoup. Je m'associai à l'espérance générale, et aussitôt que le livre parut, je le lus avec une ardente curiosité. Je ne dirai pas que cette lecture détruisit mes illusions, mais elle les affaiblit. Et cependant ici rien ne gênait l'admiration; la jouissance était facile, grâce à la main expérimentée qui avait levé les difficultés d'un auteur publié pour la première fois. L'édition *princeps* de M. Boissonade s'annonçait en effet comme un de ces livres que la critique a eu le temps de perfectionner à loisir : texte pur et correct, commentaire savant et riche, version élégante et fidèle. Mais l'excellence même du travail de l'éditeur ne faisait que rendre plus sensibles pour moi les imperfections de l'auteur. J'y découvrais des inégalités choquantes : ici des interpolations dans le corps de la fable, là des apologues entiers d'une main différente, ailleurs des moralités ajoutées après coup.

Telle fut la première impression que me laissa Babrius. J'en étais resté là, quand une *Lettre critique* de M. Fréd. Dübner à M. Fréd. Jacobs vint me déterminer à recommencer la lecture du nouveau fabuliste. Cette lecture confirma

les résultats de la première. C'en était assez pour me porter à croire que j'étais dans le vrai, et je cherchai dès lors à faire partager mon sentiment. Les moyens de conviction que fournit la critique en pareil cas, se tirent de l'examen du vers, de la grécité et des traditions historiques ou mythologiques. J'entrepris donc de faire subir successivement ces épreuves à Babrius. Mais au début un embarras se présenta : comment juger le vers du fabuliste? Il n'existait point de traité sur la matière, et le métricien en renom, M. Hermann, n'en disait que quelques mots, qui n'étaient point exacts. Je sentis la nécessité de remonter aux sources, et d'étudier le vers sur les textes mêmes. Gaisford avait déjà publié, dans ses notes sur Héphestion, un assez grand nombre de vers choliambiques ; je complétai le recueil, et ne m'en tins pas là. Pour connaître le choliambe dans toutes ses vicissitudes, il fallait encore le suivre chez les Romains, c'est-à-dire recueillir et comparer tous les fragments de scazons latins qui nous ont été conservés, sans même en excepter ceux que les inscriptions nous présentent; c'est là ce que je fis. Muni de toutes ces observations, je pus enfin apprécier au juste le vers de Babrius, et tracer sûrement pour la première fois les règles de la poésie choliambique.

Voilà ce que comprenait la première partie de ma tâche, et celle-là je l'ai remplie entièrement; mais à peine avais-je entamé la seconde, que des circonstances imprévues me forcèrent à suspendre ce travail; et depuis, des soins nouveaux m'en ont constamment distrait. Je compte bien reprendre un jour l'œuvre interrompue; toutefois, comme l'avenir ne fut jamais plus incertain, et qu'il pourrait se faire que la peine et les veilles de ma philologie se trouvassent perdues, comme le dit Cicéron dans l'épigraphe, je ne suis point fâché de communiquer, en attendant, le peu qu'ont produit mes recherches, et de publier aussi mes propres fragments.

Ce que je viens de dire semblerait faire croire que cette partie de mon travail était encore inédite ; elle a cependant déjà paru, il y a quatre ans. Quelques-uns de mes lecteurs se souviendront peut-être d'avoir vu, dans la *Gazette de l'Instruction publique*, à la fin de l'année 1844, et au commencement de l'année 1845, une série d'articles ayant pour titre : ***Du choliambe chez les Grecs et chez les Romains, de Babrius et de ses fables.*** Je n'offre aujourd'hui que la réimpression de ces articles, avec les changements suivants : j'ai supprimé une note, et ajouté deux pages, destinées à confirmer cette assertion, que, chez les anciens, l'ïambe boiteux fut désigné par les noms grecs χωλίαμβος et σκάζων, mais avec la différence, que les Grecs se servirent généralement du premier, et les Romains du second. C'était là une question de synonymie, qui n'avait jamais attiré l'attention des philologues, et qui m'a semblé digne d'être traitée à fond (Voir p. 16-17 et p. 42-44).

Si je prends soin de fixer ces dates, et de constater ces changements, ce n'est pas tout à fait sans motifs. Entre les deux publications de mes articles, en effet, il a paru en Allemagne une édition de Babrius, à laquelle on a joint les fragments des choliambographes grecs, recueillis par M. A. Meineke (1). Or, je tiens à montrer que dans ce que nos deux collections ont de commun l'une avec l'autre, je ne dois rien au philologue de Berlin. Je serais plutôt fondé à croire qu'il me doit au moins l'idée d'un semblable recueil ; car j'adressai directement mes articles à M. F. G. Schneidewin, son associé pour l'édition de Babrius : mais comme M. Meineke ne m'a point nommé, je suppose que la même idée nous est venue à tous les deux. C'est sans doute par une

(1) *Babrii Fabulæ. Car. Lachmannus et amici emendarunt.* Berolini, 1845.

coïncidence de ce genre que toutes mes observations métriques sur le choliambe grec se trouvent exactement résumées dans la préface de M. Meineke ; j'en ai fait la remarque avec plaisir, parce que cette conformité m'a rassuré sur la justesse des résultats que j'avais obtenus. C'est encore à la même fortune que j'attribue l'identité de nos deux jugements sur l'épitaphe composée par Théocrite : « Qui postea, « dit M. Meineke, idem metri genus sequuti sunt poetæ, ab « hoc pede (spondeo, in quinta parte) prorsus abstinuerunt « præter Theocritum, qui in brevi paucorum versuum poe- « matio bis spondeum admisit, *hoc credo consilio, ut carmen « Hipponactis laudes complexum hujus etiam in versibus « condendis colorem imitaretur* (pag. 90). » Je n'ai pas dit autre chose (voy. p. 15), et il semble qu'il y ait lieu de s'applaudir d'un tel accord, quand on se rappelle les étranges conséquences que God. Hermann crut pouvoir tirer de cette particularité métrique.

Cependant, malgré leurs fortuites ressemblances, le recueil de M. Meineke et le mien présentent encore des différences essentielles. Ainsi M. Meineke s'est contenté d'ajouter à chaque poëme quelques notes critiques, tandis que je les ai tous traduits, et que j'en ai commenté plusieurs ; M. Meineke s'est borné à réunir les choliambes grecs, tandis que j'ai recueilli de plus les choliambes latins, persuadé qu'à ce prix seul on pouvait suivre le vers dans toutes ses vicissitudes, et le connaître sous toutes ses formes. En revanche, M. Meineke est plus riche que moi en fragments grecs. Cela vient d'abord de ce que parfois il m'a semblé inutile de citer tous les vers d'un auteur, quand ils se trouvaient déjà dans des recueils connus ; j'ai pensé que dans ce cas il suffisait de prouver, par les résultats de mes observations, que je les avais tous lus avec grand soin. Cela vient en second lieu de ce que M. Meineke s'est montré beaucoup plus

facile que je n'aurais pu l'être à grossir la liste des choliambographes, sur des titres équivoques, ou même tout à fait illusoires. Qui voudra croire, par exemple, qu'Anacréon soit un poëte de cette espèce, si on ne prodnit que la ligne suivante, et encore après le changement de κόψε et μέσην en ἔκοψε et μέσσην?

Διὰ δέρην ἔκοψε μέσσην, κὰδ δὲ λῶπος ἐσχίσθη.

Qui osera faire de Simonide d'Amorgos un choliambographe, sur ce vers dont le dernier mot reste encore à trouver?

Καὶ σαῦλα βαίνων, ἵππος ὡς κορωνίτης (1).

J'en appelle, pour la révision de cette liste, à M. Meineke plus attentif; car, dans son travail, tout annonce une hâte précipitée; l'auteur lui-même, à la fin de sa préface, en fait l'aveu et s'en excuse : « Raptim enim, dit-il, *et fere imparato mihi* multisque aliis negotiis distracto hæc commentanda erant. »

En parcourant son recueil, je n'ai véritablement regretté que d'avoir omis un seul fragment, c'est une épigramme de Diogène de Laërte; et je profite de la réimpression actuelle pour réparer mon oubli. Toutefois, désirant ne troubler l'ordre de la première publication que le moins qu'il

(1) Est-ce en effet κορωνίτης, la leçon vulgaire, ou κορωνίδης, proposé par M. Welcker, ou κορωνίης pour κορωνίας, comme on le voudrait encore, toutes formes, du reste, qui n'ont point d'autre autorité? Mon avis est qu'il faudrait lire κορωνιῶν; κορωνιῶ est le mot propre, en parlant du cheval qui se donne un air avantageux et relevé. Un poëte de l'*Anthologie*, Philippe, a dit :

Ἴδ' ὡς ὁ πῶλος χαλκοδαιδάλῳ τέχνᾳ
Κορωνιῶν ἕστηκε (IX, 777).

Le vers serait alors un iambe ordinaire, comme tous ceux de Simonide, et il signifierait : « Affectant une démarche délicate, comme le coursier qui prend ses « plus belles allures. »



se pourrait, j'ai jugé convenable de rapporter ici ce petit poëme.

Dans la *Vie de Xénophon*, Diogène de Laërte consacre à son héros l'épigramme suivante :

Εἰ καὶ σὲ, Ξενοφῶν, Κραναοῦ Κέκροπός τε πολῖται
  Φεύγειν κατέγνων, τοῦ φίλου χάριν Κύρου,
Ἀλλὰ Κόρινθος ἔδεκτο φιλόξενος, ᾗ σὺ φιληδῶν
  Οὕτως ἀρέσκῃ, κεῖθι καὶ μένειν ἔγνως.

« Bien que les habitants de la ville de Cranaüs et de Cé-
« crops t'aient condamné à t'exiler, Xénophon, à cause de
« l'amitié de Cyrus, l'hospitalière Corinthe t'a néanmoins
« accueilli; et toi, charmé de cet asile, tu t'y plais à tel
« point, que tu as même décidé d'y rester (II, 58). »

Ces vers sont d'une facture irréprochable, et ils n'appellent l'attention du grammairien que sur un seul mot, κατέγνων, au lieu de κατέγνωσαν, forme rare, que devraient relever les lexiques et lés grammaires.

Leur accouplement, quoique moins curieux que celui de l'exemple cité à la page 35, est cependant unique aussi dans son genre. Cette rareté s'explique : les Grecs aimaient sans doute à marier des rhythmes d'un mouvement contraire, et Horace lui-même nous fournit plus d'un exemple de ces sortes d'alliance, notamment dans les Épodes XIV, XV et XVI, où il a joint un dactylique avec un ïambique; mais ils devaient éviter l'association du premier de ces vers avec un choliambe, parce que le choliambe, après avoir marché en sens inverse du dactylique, reprend au dernier pied le même mouvement, et affaiblit l'effet de deux rhythmes contraires de tout ce qu'il ôte à leur opposition.

Si, de la forme extérieure, nous en venons à l'examen de la pensée, ce petit poëme prend un intérêt plus sérieux. Les épigrammes de Diogène de Laërte ne sont trop souvent que

de purs jeux d'esprit, et voilà sans doute pourquoi les historiens en font généralement peu d'état; mais parmi elles cependant il en est quelques-unes qui méritent attention, et que l'on n'a pu négliger sans préjudice pour l'histoire. Telle est celle dont nous nous occupons en ce moment; quelques remarques en feront sentir l'importance.

Nous y voyons d'abord que Diogène attribuait l'exil de Xénophon à l'attachement que ce dernier avait montré pour Cyrus; or, on croit généralement que l'historien fut banni *pour cause de laconisme* (d'attachement aux Lacédémoniens), et on trouve la preuve de ce laconisme dans le voyage qu'il fit en Asie, pour aller joindre Agésilas. A la vérité, Diogène nous dit aussi un peu plus haut que Xénophon fut banni pour cause de laconisme, ἐπὶ Λακωνισμῷ φυγὴν κατεγνώσθη (II, 51); mais les deux assertions n'ont rien de contradictoire, et peuvent réellement s'appliquer à une même circonstance; Pausanias nous fournit le moyen de les mettre d'accord : « Xénophon, dit-il, fut banni par les Athéniens comme « ayant pris part à l'expédition que fit contre le roi des « Perses, qui était bien disposé pour eux, Cyrus, l'ennemi « déclaré de leur république. Pendant que Cyrus, en effet, « résidait à Sardes, il fournit de l'argent à Lysandre, fils « d'Aristocrite, et aux Lacédémoniens, pour équiper des « vaisseaux. C'est là ce qui attira l'exil à Xénophon. — « Ἐδιώχθη δὲ ὁ Ξενοφῶν ὑπὸ Ἀθηναίων, ὡς ἐπὶ βασιλέα τῶν Περσῶν, « σφίσιν εὔνουν ὄντα, στρατείας μετασχὼν Κύρῳ πολεμιωτάτῳ τοῦ δή- « μου. Καθήμενος γὰρ ἐν Σάρδεσιν ὁ Κῦρος, Λυσάνδρῳ τῷ Ἀριστοκρί- « του καὶ Λακεδαιμονίοις χρήματα ἀνήλισκεν εἰς τὰς ναῦς· ἀντὶ τούτων « μὲν Ξενοφῶντι ἐγένετο φυγή (V, 6, p. 388). » De ces paroles, en effet, il suit évidemment qu'aux yeux des Athéniens quiconque avait servi Cyrus, avait par là même soutenu les Lacédémoniens.

Ce petit poëme confirme, en second lieu, ce que Diogène

nous apprend dans la biographie, à savoir que Xénophon, obligé de quitter sa retraite de Scillonte, trouva un refuge à Corinthe, où il établit sa demeure : « Εἰς Κόρινθον διασωθῆ-« ναι, καὶ αὐτόθι κατοικῆσαι (II, 53). »

Il fait entendre également que l'historien mourut dans cette ville, ce que dit aussi Diogène, en se fondant sur le témoignage de Démétrius de Magnésie : « Τέθνηκε δὲ ἐν Κο-« ρίνθῳ, ὥς φησι Δημήτριος ὁ Μάγνης (*Ibid.*, 56). »

Enfin, je crois pouvoir en tirer l'indication d'un fait curieux et inconnu d'ailleurs. Nous savons positivement que les Athéniens rappelèrent Xénophon ; mais l'illustre banni se rendit-il à l'invitation de ses concitoyens ? Le poëme insinue, si je ne me trompe, que l'invitation fut adressée à Xénophon, tandis qu'il était à Corinthe, et qu'elle fut repoussée. Je l'infère de l'opposition qui se trouve entre κατέγνων et ἔγνως, opposition que le poëte a cherchée évidemment, et dont il a même tiré la pointe de son épigramme. « Les Athéniens ont prononcé contre toi un arrêt d'exil, mais tu as à tou tour prononcé la résolution de rester où tu es ; et cela, non par ressentiment de l'injustice, mais parce que tu aimes le lieu de ton exil. » Le trait est doublement blessant ; mais admettez qu'il n'y ait point eu de refus, et l'antithèse devient inexplicable, et l'épigramme est désarmée.

Les anciens (je n'excepte pas même Diogène de Laërte dans ses vers) étaient de merveilleux artisans de paroles, et, pour ne laisser rien passer d'inaperçu, il faut, en les lisant, une attention toujours en éveil.

Paris, ce 1er mai 1849.

DU CHOLIAMBE

CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES ROMAINS,

DE BABRIUS ET DE SES FABLES,

A PROPOS D'UNE LETTRE CRITIQUE DE M. FRÉD. DÜBNER A M. FRÉD. JACOBS.

Babrius venait à peine d'être publié, qu'il provoquait une lettre critique. Le nom déjà connu de l'auteur de cette lettre, le nom depuis longtemps illustre de celui à qui elle s'adresse, la recommandent à l'attention des philologues, et c'est le premier motif qui nous engage à ne pas la laisser passer de France en Allemagne, sans en dire un mot. Une autre raison nous y a déterminé : nous n'avons pas été fâché de profiter de l'occasion qui nous était offerte, pour examiner une des formes les plus curieuses de la poésie ancienne, pour nous occuper un peu de Babrius, et donner notre opinion sur quelques passages de ses fables.

Grâce aux relations journalières qu'il entretient avec la maison de MM. Firmin-Didot, M. Dübner a pu jouir longtemps avant le public du beau présent que viennent de faire aux lettres grecques M. Villemain et M. Boissonade. Il nous apprend lui-même qu'à mesure que les feuilles du nouveau fabuliste s'imprimaient, il les lisait la plume à la main, et que, l'impression achevée, il a relu plusieurs fois l'ouvrage tout entier. Cette lecture, ou plutôt cette étude répétée de l'ensemble et des détails d'un livre grec, inédit jusque-là, faite par un esprit très cultivé, qu'excitait ensuite, que fécondait le travail toujours savant

de M. Boissonade, devait nécessairement amener bon nombre d'observations, que M. Dübner a recueillies pour son propre compte, et qui sont devenues la matière de sa lettre critique.

Les remarques de M. Dübner portent, en même temps, sur des questions générales relatives à Babrius, et sur l'explication ou la restitution de plusieurs vers de ce poëte. Les questions générales sont au nombre de trois; nous réservons les deux premières, pour en toucher un mot, quand nous viendrons à nous occuper des fables de Babrius en particulier. La troisième roule sur la métrique, et c'est celle que nous voulons examiner d'abord.

Selon M. Dübner, Babrius est un poëte fort soigneux du rhythme, et dont la versification trahit un disciple des Romains, Romain lui-même, qui a dû vivre après Catulle. En effet, Babrius s'interdit assez sévèrement le spondée au cinquième pied, puisque sur 1460 vers, que comprend la collection de ses fables, on n'en trouve que vingt-neuf exemples, qui, après corrections, se réduisent à *trois indubitables, tria tantum indubitata* (p. 20). Or, les Grecs se permettaient volontiers ce spondée, tandis que les Latins l'évitèrent toujours : « Latini *aliter* atque Græci, quinto « in pede iambum *constanter* servant (p. 19). » D'un autre côté, Babrius aime assez à commencer son vers par un anapeste; or, les Grecs fuyaient cet anapeste, tandis que les Latins en usèrent souvent, mais seulement après Catulle : « Anapæstum in centum « et viginti choliambis ne semel quidem adhibuit Catullus; ad- « hibent Petronius, Persius, Martialis (*Ibid.*). » Babrius, il est vrai, a introduit des anapestes au second et au quatrième pied, contrairement à l'usage constant des Latins; mais le nombre de ces anapestes est très-borné, puisque à la rigueur, il ne s'élève pas à vingt, et qu'après corrections, il descend à huit (p. 29).

Ces raisonnements, considérés en eux-mêmes, nous paraissent, sous beaucoup de rapports, dénués de rigueur. Et d'abord M. Dübner confond deux choses très-différentes, le vice métrique et la licence. Le vice gâte essentiellement le vers, la licence tourne le plus souvent à son profit; le vice est absolument défendu, la licence est une irrégularité permise. Si les Latins, dans tous leurs choliambes, proscrivirent le spondée au cinquième pied, c'est qu'ils le regardaient comme un vice; si Babrius, au contraire, a usé du spondée, ne fût-ce que trois fois, c'est qu'il le regardait

comme une licence. J'en dis autant des anapestes. Autrement, je le demande, qu'est-ce qui l'obligeait à violer la règle? Etait-ce quelqu'un de ces noms propres, qui forcent parfois les scrupules du poëte? Non; c'était tout simplement, dans deux cas, le participe féminin du verbe λευκανθίζω, et dans le troisième, le verbe εἰρηνεύω. Babrius aurait donc mieux aimé faire un vers faux que de s'abstenir de εἰρηνεύω, pris encore dans un sens actif, et accolé à στάσιν? Et que dire des anapestes? Serait-ce par hasard que ἐδίωκεν, ἐκέλευε, et autres vulgarités de ce genre (p. 25-29), imposaient le sacrifice d'un vers faux? Nous devons donc conclure, même en réduisant d'une part 29 exceptions à 3, d'une autre part 20 exceptions à 8, que Babrius considérait le spondée au cinquième pied, et l'anapeste au second et au quatrième pied, comme de simples licences, et de là il suivra qu'entre sa manière de voir à cet égard et celle des Romains, il existe une différence radicale. Poursuivons. Des vers qui, comme le choliambe, reçoivent jusqu'à cinq sortes de pieds, ne doivent pas être jugés sur deux seulement; or, M. Dübner ne s'est préoccupé que de l'anapeste et du spondée, et du spondée encore à une seule place. Autre omission: des vers ne s'estiment pas seulement d'après les ordres métriques, mais encore d'après l'enchainement de ces ordres, c'est-à-dire d'après la césure; or, M. Dübner n'a tenu aucun compte des césures.

Maintenant si nous lui demandons les preuves sur lesquelles il a dû fonder ses arguments, il n'en produit pas une seule. Hâtons-nous de le dire; en tout ceci M. Dübner n'a péché que par excès de confiance. Persuadé que M. Hermann avait fait du choliambe une étude sérieuse, il a reçu les yeux fermés tous les résultats que lui a présentés l'illustre métricien, dans ses *Elementa doctrinæ metricæ*. C'est là son tort.[1] M. Hermann a pénétré sans doute assez profondément les principes généraux de la métrique; mais lorsqu'on veut suivre avec lui quelque genre de poésie dans ses détails, il devient un guide infidèle. Ne parlons que du choliambe; sur ce point, j'ose le dire, il s'est montré léger et superficiel. C'est lui qui a fait dire à M. Dübner que la

1. Je vois que M. Knoch s'en tenait aussi aux observations de M. Hermann sur le choliambe, lorsqu'il publia son livre intitulé : *Babrii fabulæ et fabularum fragmenta*, etc., Hal. 1835, ouvrage érudit, mais faible d'ailleurs.

poésie choliambique des Romains avait été plus châtiée que celle des Grecs, tandis que le contraire est avéré. C'est lui qui a fait dire à M. Dübner que les Grecs avaient souvent employé le spondée au cinquième pied, tandis qu'il est certain qu'après Hipponax, ils se l'interdirent sévèrement, et le regardèrent comme un vice. C'est M. Hermann qui est cause que M. Dübner a donné seulement son attention à deux pieds du choliambe; M. Hermann, qui par son silence, est cause que M. Dübner n'a point parlé du tout de la césure, et s'est ainsi privé d'un puissant moyen de comparaison. En un mot, c'est M. Hermann qui, en dispensant le jeune et savant critique d'examiner ce que l'antiquité nous a transmis de choliambes grecs, l'a empêché de reconnaître que le vers du nouveau fabuliste s'explique naturellement par la vue de ces restes et par le souvenir de l'ïambe tragique, de reconnaître enfin que Babrius s'est formé sur les Grecs, et a tout pris des Grecs, même l'application du choliambe à l'apologue.

On pense bien que pour contredire avec assurance la grave autorité de M. Hermann, il faut que je me sente soutenu par de bonnes raisons; aussi aurai-je soin de laisser parler les faits, et de m'abriter derrière eux.

En attendant que l'on donne l'histoire complète du choliambe, histoire qui ne manquera ni de vicissitudes, ni d'intérêt, et qui aura même son origine fabuleuse, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur l'invention de ce vers, sur sa composition, et sur le sort qu'il éprouva aux diverses époques de la littérature grecque et de la littérature latine.

L'inventeur du choliambe, ou *ïambe boiteux* (ἴαμβος χωλός) c'est Hipponax. Quelques grammairiens cependant lui font partager cette gloire avec Ananius, son contemporain, rival importun, qui lui dispute encore aujourd'hui plus d'un fragment. Le métricien Tricha confirme ces détails, et nous apprend en même temps quelle fut l'occasion de la découverte du choliambe : « Ἔστι δέ τι καὶ τὸ χωλὸν καλούμενον ἰαμβικόν· ὃ τρίμετρόν
« ἐστι καὶ αὐτό· ὅ τινες μὲν Ἀνανίου φασὶν εὕρημα, τινὲς δὲ Ἱππώνακτος.
« Τῇ γὰρ ἄνωθεν ῥηθείσῃ ἐντυχών, φασί, γραΐ, ἥτις Ἰάμβη ἐκαλεῖτο,
« ἔρια ἐν τῇ θαλάσσῃ πλυνούσῃ τῇ σκάφῃ, καὶ πλησιάσας, ἤκουσε παρ'
« αὐτῆς·

« Ἄνθρωπ', ἄπελθε, τὴν σκάφην ἀνατρέψεις·

« τὸν δὲ ἀκούσαντα τοῦτο, ἐκ τούτου τὸν χωλὸν ἐπιτηδεύσασθαι ἴαμβον « (p. 9). — Il y a aussi un vers ïambique, qu'on appelle *boiteux*, « trimètre également, et dont les uns attribuent l'invention à « Ananius, les autres à Hipponax. On rapporte, en effet, que le « poëte ayant rencontré cette vieille dont j'ai parlé plus haut, « nommée Iambé, qui lavait de la laine à la mer sur une barque, « et s'en étant approché, lui entendit dire :

« Homme, va-t'en, tu feras chavirer la barque;

« et que ce fut après avoir ouï ce vers, qu'il se livra, le prenant « pour modèle, à la composition de l'ïambe boiteux. »

Le lecteur remarquera que la même vieille préside à l'invention de toutes les espèces d'ïambes. Le métricien Dracon lui attribue aussi la découverte de l'ïambe ordinaire, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il se sert du même vers que Tricha pour le prouver, en substituant simplement le présent au futur du verbe ἀνατρέπω : « Τὸ ἰαμβικὸν μέτρον εὕρηται καταρχὰς ἐξ Ἰάμ-« βης, τινὸς γυναικὸς, στίχον ἐκφωνησάσης τόνδε·

« Ἄνθρωπ', ἄπελθε, τὴν σκάφην ἀνατρέπεις (*De metr.*, p. 162). »

Telle est l'origine à la fois réelle et fabuleuse du choliambe. Héphestion nous donne la règle de la composition de ce vers : « Parmi les ïambiques acatalectes, dit-il, mérite encore d'être « distingué celui qu'on appelle *boiteux*, et dont l'inventeur est, « selon quelques-uns, Hipponax, selon d'autres, Ananius. Il dif-« fère de l'ïambique droit, en ce que celui-ci se termine par un « ïambe ou un pyrrhique, et le choliambe par un spondée ou un « trochée; il en diffère encore en ce que l'ïambique droit peut « recevoir des disyllabes, tels que l'ïambe et le spondée, et des « trisyllabes, tels que le dactyle, le tribraque et l'anapeste; tan-« dis que le choliambe ne reçoit point de trisyllabes, mais des « disyllabes, principalement l'ïambe, ce qui le rend élégant « comme celui-ci :

« Ἀκούσαθ' Ἱππώνακτος· οὐ γὰρ ἀλλ' ἥκω. »

« Quelquefois cependant il reçoit le spondée, au lieu de l'ïambe,
« ce qui le rend fort dur, comme celui-ci :

« Εἰς ἄκρον ἕλκων, ὥσπερ ἀλλᾶντα ψύχων. »

« —Ἔστιν ἐπίσημον ἐν τοῖς ἀκαταλήκτοις καὶ τὸ καλούμενον χωλόν· ὅπερ
« τινὲς μὲν Ἱππώνακτος, ἄλλοι δὲ Ἀνανίου εὕρημα φασὶν εἶναι. Διαφέρει
« δὲ τοῦ ὀρθοῦ, ᾗ ἐκεῖνο μὲν τὸν τελευταῖον ἴαμβον ἔχει, ἢ πυῤῥίχιον·
« τοῦτο δὲ ἢ σπονδεῖον ἢ τροχαῖον· καὶ ὅτι ἐκεῖνο μὲν μετὰ τῶν δισυλλά-
« βων, ἰάμβου καὶ σπονδείου, δέχεται καὶ τρισυλλάβους, τὸν δάκτυλον,
« τὸν τρίβραχυν, καὶ τὸν ἀνάπαιστον· τὸ δὲ χωλὸν οὐ δέχεται τοὺς τρι-
« συλλάβους πόδας, ἀλλὰ μάλιστα μὲν ἴαμβον, ὅτε καὶ εὐπρεπές ἐστιν,
« ὡς τό·

« Ἀκούσαθ' Ἱππώνακτος· οὐ γὰρ ἀλλ' ἥκω[1].

« Ἔσθ' ὅτε καὶ σπονδεῖον, ὅτε καὶ τραχύτερον γίνεται, ὡς τό·

« Εἰς ἄκρον ἕλκων, ὥσπερ ἀλλᾶντα ψύχων
(P. 30, ed. Gaisf.). »

Tzetzès a repris durement Héphestion pour avoir donné cette règle : « Mais sache, dit-il, qu'Héphestion se trompe; « c'est ce que te montrera clairement, si tu veux, Hipponax. « — Ἀλλ' ἴσθι τοῦτον ψεύδεσθαι· δείξει γὰρ ταῦτά σοι σαφῶς, εἰ θέλεις, « ὁ Ἱππῶναξ (Cram. *Anecd.* III, 309). » Tzetzès aurait dû voir qu'Héphestion ne donne ici que la règle absolue; ce qui le prouve, c'est la restriction qu'il ajoute au sujet du spondée. Toutefois, le métricien est sur ce point obscur et incomplet. En effet, quand il parle du spondée qui donne de la dureté au vers, il veut certainement désigner le spondée du cinquième pied; mais faut-il entendre qu'en principe ce spondée fût admissible? Héphestion, nous le verrons, a voulu constater un fait, et non pas établir un droit. Qu'Hipponax eût composé la plupart de ses vers selon la règle générale, c'est ce qu'on peut, je crois, avancer sans témérité; nous avons encore de lui bon nombre de

1. Ce vers est attribué à Callimaque (*Callimachi Fragm.*, XCII), qui faisait peut-être parler ainsi Hipponax lui-même : « Ecoutez Hipponax ; car me voici. »

choliambes, irréprochables[1]. Mais il traita souvent sa découverte avec beaucoup d'arbitraire. Ainsi, au premier pied, il employa le dactyle ou le tribraque pour le spondée ou l'ïambe; au second pied, il remplaça l'ïambe non-seulement par le tribraque, mais encore par le spondée, véritable scandale! Au troisième pied, il mit un dactyle ou un tribraque pour un ïambe ou un spondée; au quatrième pied, il osa se servir non-seulement du tribraque, mais encore du dactyle, nouveau scandale! Enfin, achevant de défigurer son vers, il alla jusqu'à substituer un anapeste ou un dactyle à l'ïambe de rigueur du cinquième pied. Cependant la licence qu'il se donna le plus souvent et le plus volontiers, c'est le spondée à cette dernière place. Les anciens grammairiens en ont fait la remarque; Atilius Fortunatianus : « Sed cum facile rectus iambicus admittat quinto loco « spondeum, hic scazon pessimus erit, qui habuerit alium « quinto loco quam iambicum : quo tamen sine religione usus est « Hipponax (3, 3, p. 2674). » C'est la même licence que Térentianus Maurus, avait en vue, quand il a dit :

Quare cavendum est ne, licentia sueta,
Spondeon, aut qui procreantur ex illo,
Dari putemus posse nunc loco quinto (2408).

Ajoutons que c'est le défaut le plus fréquemment attesté par ses fragments; il se reproduit jusqu'à deux fois dans les trois vers suivants :

Εἴ τις καθείρξαι χρυσὸν ἐν δόμοις πολλὸν,
Καὶ σῦκα βαιὰ, καὶ δύ' ἢ τρεῖς ἀνθρώπους,
Γνοίη χ' ὅσῳ τὰ σῦκα τοῦ χρυσοῦ κρέσσω.
(Stob. *Serm.* XCVII, 12.)

« Si quelqu'un a enfermé dans une maison de l'or en monceau et des « figues en petite quantité, avec deux ou trois hommes, il aura pu juger « combien les figues l'emportent sur l'or. »

Embarrassés de ce désordre, les grammairiens cherchèrent à le régulariser, en distinguant plusieurs espèces de choliambes.

1. On peut s'en assurer, en parcourant ses fragments, recueillis par M. Welcker (Gott., 1817).

Peine inutile ! le mérite de l'invention d'Hipponax résidait dans l'ïambe et le spondée ou trochée, qui terminaient son vers ; ce fut là aussi la seule de ses innovations qui fit fortune. Les poëtes surpris et charmés de cette forme inattendue, l'imitèrent à l'envi ; c'est ce que nous apprend Mar. Victorinus : « Hæc compositio, quamvis « vitiosa, tamen in iambico placuit ; nam choliambos multi vete- « rum scripserunt (III, 13, 20, p. 2575). » Quelle en était la raison ? Les principes de la métrique nous l'expliquent. Ces deux pieds composent un antispaste (∪ ∠ ∠ ∪) ; or, quel est l'effet de la mesure antispastique ? Selon M. Hermann, c'est d'apporter à un ordre qui faiblissait, un renfort qui lui aide à terminer sa course (*De metr. Gr. et Rom.*, p. 167). Je serais d'un avis différent. L'antispaste opposant une arsis à une arsis, a pour but de briser deux forces l'une contre l'autre ; l'effet est dans le choc, le plaisir, dans le contraste. Prouvons-le par l'exemple même du choliambe. De tous les rhythmes le plus vif est celui qui commence par l'anacrouse, ou le levé des musiciens, et se termine par l'arsis. Tel est l'ïambe, *Pes virilis, acer et raptim citus*, dit Térentianus (1383). Hipponax entreprit de modérer cette violence ; et il lui suffit de clore le vers par un spondée, dont l'arsis recevant l'arsis de l'ïambe précédent, l'amortissait, et allait s'éteindre avec elle sur la thésis suivante. D'après M. Hermann, au contraire, Hipponax aurait accru la rapidité de l'ïambe. J'ai pour mon sentiment la nature des choses, et Ovide, qui a dit (*Rem. Amor.*, 377) :

Liber in adversos hostes stringatur iambus,
Seu celer, *extremum* seu *trahat* ille *pedem*.

De l'idée qui présida à l'invention du choliambe, découlent toutes les règles de ce vers. On devait bannir l'anapeste, parce que l'anapeste étant le pied de la marche militaire, eût donné au choliambe trop d'élan ; on devait éviter le tribraque, parce que le tribraque résolvant l'arsis, eût imprimé trop de rapidité à l'ïambe boiteux ; on devait éviter le dactyle, parce que le dactyle affaiblissant l'arsis, au profit de l'anacrouse, eût contrarié la nature de l'ïambe. Enfin on devait proscrire sévèrement le spondée au cinquième pied, parce qu'en allongeant l'anacrouse de ce

pied, il eût amorti le choc des deux arsis, et détruit en partie l'effet de l'antispaste.

La règle tracée par Héphestion, est donc l'expression même de la loi du choliambe ; n'est-ce pas dire en même temps qu'elle est une déduction rigoureuse de la pratique des poëtes? Aussi allons-nous voir, après Hipponax, tous les poëtes grecs l'observer scrupuleusement. C'est à peine si nous pourrons signaler çà et là quelques rares licences, et de celles qui compromettaient le moins le caractère du vers : un tribraque au troisième et au quatrième pied ; un dactyle au premier et au troisième pied, pourvu encore qu'à ce dernier il fût divisé et non pas entier[1]. Mais avant de produire ces exemples, nous voulons dire un mot des césures du choliambe.

Le choliambe avait les deux césures de l'ïambe régulier ; seulement il était tenu de les observer plus strictement que l'ïambe de la tragédie. Ainsi, il ne pouvait se permettre de laisser les ordres désunis, comme dans ce vers d'Hipponax :

Ὦ Ζεῦ πάτερ, θεῶν Ὀλυμπίων πάλμυ (*Fragm.* II).

Et de Sophocle :

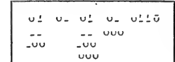
Μενέλαε, μὴ γνώμας ὑποστήσας σοφὰς (*Aj.*, 1091).

Nous ne rencontrerons qu'un seul cas. Il devait fuir la césure apparente, ou *quasi-césure*, que nous offre ce vers d'Euripide :

Κεντεῖτε, μὴ φείδεσθ'· ἐγὼ τέκον Πάριν (*Hec.*, 387).

Nous ne rencontrerons qu'un seul cas. Il pouvait faire la césure hephthémimère sur un monosyllabe ; mais il fallait que le monosyllabe fût enclitique.

1. On peut figurer ainsi la règle qu'ils observèrent généralement, et les licences qu'ils se permirent quelquefois.



Telles étaient les restrictions imposées au choliambe, en ce qui concerne les césures ; venons aux exemples.

Non longtemps après Hipponax et Ananius, nous trouvons un ïambographe, qui paraît avoir été fort distingué, c'est Hérodes, dont Fiorillo a recueilli les fragments à la suite de ceux d'Hérodes Atticus[1]. Ces restes sont malheureusement peu considérables ; mais tous les vers offrent une forme pure et élégante, et renferment une pensée douce et gracieuse ; j'en citerai pour preuve les deux pièces suivantes :

Μὴ δὴ, κόρη, τὺ τὴν χολὴν ἐπὶ ῥῖνας
Ἔχ' εὐθὺς, ἤν τι ῥῆμα μὴ σοφὸν πεύθῃ·
Γυναικός ἐστι χρηγύης φέρειν πάντα.

« Jeune fille, ne fais pas monter subitement la colère à tes narines, « si tu entends quelque parole peu sage ; le propre d'une bonne femme, « c'est de tout supporter (Stob. *Serm.* LXXIV, 14). »

Ἐπὴν τὸν ἑξηκοστὸν ἥλιον κάμψῃς,
Ὦ Γρύλλε, Γρύλλε, θνῆσκε, καὶ τέφρη γίγνου·
Ὡς τυφλὸς οὑπὲρ κεῖνο τοῦ βίου καμπτήρ·
Ἤδη γὰρ αὐγὴ τῆς ζόης ἀπήμϐλυνται.

« Lorsque tu auras soixante fois suivi le cours annuel du soleil, Gryl- « lus, mon cher Gryllus, meurs, et deviens poussière : au delà de ce « terme de la vie, l'espace à parcourir est sombre ; car déjà l'éclat de nos « jours s'est amorti (Id. *Serm.* CXVI, 21). »

Si l'inventeur du choliambe avait cru pouvoir prendre avec son vers d'étranges licences, Hérodes sembla vouloir l'emprisonner dans sa règle la plus étroite.

Nous arrivons au siècle d'Alexandre, et là se présente d'abord à nous Aeschrion de Samos, l'ami particulier d'Aristote, dont quelques vers, conservés par Tzetzès[2], attestent les ravages que la métaphore avait déjà faits dans la littérature grecque ; il disait quelque part :

Στενὸν καθ' Ἑλλήσποντον, ἐμπόρων χώρην,
Ναῦται θαλάσσης ἐστρέφοντο μύρμηκες.

1. *Herodis Attici quæ supersunt*, etc., p. 173—180.
2. Ruhnken., *ad Longin.*, III, 2.

« Sur l'étroit Hellespont, ce champ des commerçants, les matelots, « fourmis de la mer, s'agitaient. »

Il appelait la nouvelle luue, un beau *sigma*; Iris, le bel arc du ciel :

Μήνη, τὸ καλὸν οὐρανοῦ νέον σίγμα.
Ἶρις δ' ἔλαμψε, καλὸν οὐρανοῦ τόξον.

Mais il avait montré plus de naturel et de goût dans un pe poëme, que nous possédons encore en entier; c'est une épigram où l'esprit le dispute à la méchanceté. Philænis passa, comme on sait, dans l'antiquité, pour une courtisane effrontée, et un auteur immoral, à qui on attribuait un livre fort obscène. Aeschrion entreprit de la laver de cette double infamie, en lui faisant une épitaphe, qui doit passer elle-même pour une action doublement mauvaise, si, comme il est à croire, le poëte ne réhabilitait la femme coupable que pour accuser un innocent :

Ἐγὼ Φιλαινὶς, ἡ 'πίβωτος ἀνθρώποις,
Ἐνταῦθα γήρᾳ τῷ μακρῷ κεκοίμημαι.
Μή μ', ὦ μάταιε ναῦτα, τὴν ἄκραν κάμπτων,
Χλεύην τε ποιεῦ, καὶ γέλωτα, καὶ λάσθην.
Οὐ γὰρ, μὰ τὸν Ζεῦν, οὐ μὰ τοὺς κάτω κούρους,
Οὐκ ἦν ἐς ἄνδρας μάχλος, οὐδὲ δημώδης·
Πολυκράτης δὲ, τὴν γονὴν Ἀθηναῖος,
Λόγων τι παιπάλημα, καὶ κακὴ γλῶσσα,
Ἔγραψεν ὅσσ' ἔγραψ'· ἐγὼ γὰρ οὐκ οἶδα.

« Ici, moi, Philænis, fameuse parmi les mortels, j'ai été endormie « par la longue vieillesse. Garde-toi, insensé nautonier, quand tu doubleras « le cap, de faire de moi un objet de moquerie, de dérision et d'insulte ; « car, j'en atteste Jupiter, j'en atteste les deux jeunes déités des enfers, « je ne fus ni femme luxurieuse, ni vile courtisane : c'est Polycrate, « d'origine athénienne, espèce de bavard retors, langue perverse, qui « a écrit ce qu'il a écrit ; quant à moi je n'en sais rien (Ap. Athen., VIII, « p. 335. — Brunck. *Analect.*, t. I, p. 189). »

Du reste, si Aeschrion ne fut pas toujours fidèle aux lois du bon goût, il paraît du moins avoir scrupuleusement observé celles

du choliambe. La facture de ses vers est très-châtiée, et l'on ne peut reprocher qu'une quasi-césure au dernier :

Ἔγραψεν ὅσσ' ἔγραψ'· || ἐγὼ γὰρ οὐκ οἶδα.

Le choliambographe qui le suivit, c'est Phœnix de Colophon, qui vivait sous les premiers successeurs d'Alexandre, et dont il nous reste encore deux petits poëmes, tous deux conservés par Athénée (VIII, p. 359 et XII, p. 530), l'un en 20 vers, comprenant la chanson des *Coronistes*, l'autre en 24 vers renfermant l'épitaphe de Ninus. Je citerai le premier, d'abord, parce qu'il est fort curieux, ensuite, parce que j'en trouve la traduction toute faite dans des notes préparées depuis longtemps pour un travail, qui devait être intitulé : *Des mendiants et des quêteurs religieux chez les anciens.*

A une certaine époque de l'année, des hommes allaient de porte en porte, demandant l'aumône, au nom d'une corneille, et chantant la chanson suivante :

Ἐσθλοί, κορώνῃ χεῖρα πρόσδοτε κριθέων
Τῇ παιδὶ τοῦ 'πόλλωνος, ἢ λέκος πυρῶν,
[Ἢ ἄρτον, ἢ ἤμαιθον, ἢ ὅ τι τις χρῄζει·] [1]
Δότ', ὦ 'γαθοί, τὶ τῶν ἕκαστος ἐν χερσὶν
Ἔχει, κορώνῃ· χἄλα λήψεται χόνδρον.
Φιλεῖ γὰρ αὕτη πάγχυ ταῦτα δαίνυσθαι.
Ὁ νῦν ἅλας δοὺς, αὖθι κηρίον δώσει.

Ὦ παῖ, θύρην ἄγκλινε. Πλοῦτος ἤκουσε,
Καὶ τῇ κορώνῃ παρθένος φέρει σῦκα.
Θεοί, γένοιτο πάντ' ἄμεμπτος ἡ κούρη,
Κἀφνειὸν ἄνδρα κὠνομαστὸν ἐξεύροι·
Καὶ τῷ γέροντι πατρὶ κοῦρον εἰς χεῖρας,
Καὶ μητρὶ κούρην εἰς τὰ γοῦνα κατθείη,
Θαλὸς, τρέφειν γυναῖκα τοῖς κασιγνήτοις.

Ἐγὼ δ', ὅκου πόδες φέρουσιν ὀφθαλμοὺς,
Ἀμείβομαι Μούσαισι, πρὸς θύραις ᾄδων,

1. J'ai enfermé ce vers entre crochets, parce qu'évidemment il n'appartient point au poëte.

Καὶ δόντι καὶ μὴ δόντι πλείονα [τῶν γ' ἔω.][1]

'Αλλ', ὦ 'γαθοὶ, 'πορέξαθ' ὧν μυχὸς πλουτεῖ
Δόμου. Δὸς, ὦναξ, καὶ σὺ πολλά μοι, νύμφη.
Νόμος κορώνῃ χεῖρα δοῦν' ἐπαιτούσῃ.
Εἰδὼς τοιαῦτα δός τι, καὶ καταχρήσει.

« Braves gens, à la corneille, fille d'Apollon, donnez une poignée « d'orge, ou une écuelle de froment [ou un morceau de pain, ou la petite « pièce, ou ce qu'il vous plaira]. Ce que chacun de vous a sous la main, « bonnes gens, à la corneille donnez-le ; elle acceptera aussi quelques « grains de sel. Car elle fait ses délices de cela. Qui maintenant donne « du sel, une autre fois donnera le rayon de miel. »

« Esclave, ouvre-moi la porte. Plutus m'a exaucé, voici qu'à la cor- « neille une jeune fille apporte des figues. Dieux, sur la jeune fille ré- « pandez tous vos dons ! qu'elle trouve un époux et riche et illustre ! « qu'entre les bras de son vieux père elle mette un petit fils ; sur les ge- « noux de sa mère une petite fille, et que de ces rejetons s'élèvent à leur « tour des sœurs avec leurs frères ! »

« Pour moi, lorsque, errant où mes pieds promènent mes yeux, je vais « chantant aux portes, je rends avec ce don des Muses, à celui qui me « donne comme à celui qui ne me donne pas, au delà de ce que j'ai « reçu. »

« Allons, bonnes gens, faites-nous part des biens que recèle la mai- « son. Donne-moi, puissant maître de ces lieux, et toi, jeune fiancée, « sois généreuse. C'est un usage, tu le sais, que la main donne à la cor- « neille qui demande ; donne-moi quelque chose, je m'en contenterai. »

Phœnix traita le choliambe un peu plus librement que ses prédécesseurs, à l'exception d'Hipponax. Ce n'est pas toutefois dans la chanson des *Coronistes;* car on n'y trouve à redire qu'une césure au vers 14 :

Ἐγὼ δ', ὅκου πόδες φέρουσιν ὀφθαλμούς.

1. La fin de ce vers est endommagée et difficile à restituer ; mais le sens souffre peu de l'altération. — Je dois un mot au sujet de la division que j'ai établie dans ce poëme. La chanson de la corneille, ainsi que celle de l'hirondelle, était un véritable drame, accompagné de gestes, qui parfois interrompaient le chant.

Mais dans l'épitaphe de Ninus, le poëte a résous plusieurs fois l'arsis de l'ïambe, en mettant un tribraque au troisième pied des vers 1 et 21 ; au quatrième pied des vers 5, 10, 11 et 16. Il a ausssi placé un dactyle au premier pied des vers 2, 5 et 11 ; et au troisième pied des vers 3 et 13. Ce dernier mérite surtout d'être signalé, car il n'est point coupé par la césure :

Ἄκουσον, εἴτ' Ἀσσύριος, εἴτε καὶ Μῆδος.

Ce sont là toutes ses libertés, qui, comme on voit, n'ont rien de très-licencieux.

Phœnix nous ouvre l'entrée de l'école d'Alexandrie. Sous la plume de poëtes plus savants qu'inspirés, plus soigneux de la forme que du fond de la pensée, nous devons nous attendre à trouver le choliambe sévèrement discipliné. Aussi, parmi les vers de cette espèce, qui nous restent de Callimaque, n'en découvre-t-on pas un seul, où le poëte se soit permis la plus innocente liberté, si l'on excepte le dactyle régulièrement coupé, au troisième pied (*Fragm.*, LXXXVI et XCIV). Je citerai deux fragments; le premier, parce qu'il rappelle un peu, quant au sujet, ce ridicule proœme qu'on lit aujourd'hui à la tête du nouveau Babrius; le second, parce qu'il nous offre le commencement d'une jolie fable.

Ἦν κεῖνος οὑνιαυτὸς, ᾧ τό τε πτηνὸν,
Καὶ τοὐν θαλάσσῃ, καὶ τὸ τετράπουν οὔτως
Ἐφθέγγεθ', ὡς ὁ πηλὸς ὁ Προμήθηος.

« On était alors en ce temps, où l'oiseau, l'habitant de la mer, et le « quadrupède parlaient de la même façon que l'argile de Prométhée « (*Fragm.* LXXXVII). »

Ἄκουε δὴ τὸν αἶνον· Ἔν κοτε Τμώλῳ
Δάφνην ἐλαίῃ νεῖκος οἱ πάλαι Λυδοὶ
Λέγουσι θέσθαι........

« Ecoute donc la fable : Les anciens Lydiens content que jadis sur le « Tmolus le laurier chercha dispute à l'olivier (*Fragm.* XCIII). »

Cette fable, plusieurs fois mentionnée par les grammairiens, devait être très-connue, et méritait de l'être, s'il faut en juger

par la mise en scène, qui est fort habile, et le choix des acteurs, qui est fort ingénieux : le laurier, rameau de la guerre, cherchant querelle à l'olivier, symbole de la paix.

Mais tandis que je loue la sévérité alexandrine à l'égard du choliambe, on m'objecte la fameuse épitaphe d'Hipponax, composée par Théocrite, épitaphe dont les deux premiers vers ont un spondée au cinquième pied :

Ὁ μουσοποιὸς ἐνθάδ' Ἱππῶναξ κεῖται.
Εἰ μὲν πονηρὸς, μὴ ποτέρχευ τῷ τύμβῳ·
Εἰ δ' ἐσσὶ κρήγυός τε καὶ παρὰ χρηστῶν,
Θαρσέων καθίζευ· κἂν θέλῃς, ἀπόβριξον.

« Ici repose le poëte Hipponax. Si tu es méchant, n'approche pas de ce « tombeau ; si tu es bon, et issu de parents vertueux, tu peux sans « crainte t'y asseoir, y dormir même, s'il te plaît *(Epigr.*, XXI). »

Je serais tenté de croire en vérité que c'est ce malheureux quatrain qui a fait calomnier une période de plus de deux siècles, dans la littérature grecque. C'est en effet sur l'exception des premiers vers que je vois M. Hermann s'appuyer, pour juger la poésie choliambique des Grecs, lorsqu'il publie en 1796 son livre *De metr. poet. Gr. et Rom.*; et je le trouve encore fidèle à la même autorité vingt ans plus tard, lorsqu'il publie ses *Elementa doctr. metr.* Comment se fait-il cependant que ce soit précisément Théocrite, un des poëtes les plus châtiés de cette époque d'élégance laborieuse, qui ait rappelé dans le choliambe la dureté du vers hipponactéen ? N'oublions pas que, si, par le génie, Théocrite était de la famille des grands poëtes, il appartenait aussi à son siècle, par le goût des vieilleries du langage, des curiosités de l'érudition. Maintenant, tout s'explique : Théocrite, en louant Hipponax, voulut rappeler un des rhythmes qu'affectionnait le vieux poëte ; l'emploi du spondée n'est là qu'une faiblesse d'érudit, une affectation d'archaïsme métrique, et rien autre.

Nous avons parcouru les divers âges de la poésie choliambique chez les Grecs ; arrêtons-nous un moment pour reporter nos yeux sur le chemin que nous venons de faire. On a vu le choliambe à son point de départ, disposer de toutes ses ressources,

et abuser de la liberté jusqu'à se dénaturer. Mais bientôt les poëtes ont senti la nécessité de le préserver de ses écarts, et de le sauver, en le défendant contre lui-même. Pour cela, il a fallu le ramener sévèrement à ses lois naturelles, seules conditions de son existence, et dès lors proscrire l'anapeste et assigner irrévocablement le cinquième pied à l'ïambe. Pour toutes licences, on a toléré le dactyle au premier et au troisième pied, le tribraque au troisième et au quatrième. Ces données nous suffisent déjà pour établir quelques points. Ainsi, lorsque M. Hermann nous dit : « Nam præter *spondeum in imparibus locis*, nihil « nisi solutam arsin hic illic deprehendimus (*Elem. doctr. metr.*, « p. 144), » il avance une chose qui n'est pas exacte ; car il y eut toujours chez les Grecs ou plus ou moins de liberté que cela. Ainsi, lorsqu'on nous dit que, puisque Babrius a rarement usé du spondée au cinquième pied, et qu'il s'est permis assez souvent l'anapeste au premier, il a dû se modeler sur les Latins, on commet une erreur ; car il trouvait chez les Grecs assez de modèles pour autoriser une régularité et des licences plus grandes que les siennes.

Mais il est temps de voir ce que devint le choliambe sous la plume des poëtes romains. Nous remarquerons d'abord que les Latins désignèrent ce vers d'un nom grec, que les Grecs euxmêmes n'avaient point accoutumé de lui donner ; ils l'appelèrent scazon (σκάζων, *qui cloche*) :

Si non molestum est, teque non piget, scazon (Mart. I, 97, 1).

Ausone, dans une lettre adressée à Paulus, et terminée par des distiques grecs (XIV, 31) :

Εἰλιπόδην σκάζοντα, καὶ οὐ σκάζοντα τρίμετρον.

D'où vient cette différence? c'est une question de synonymie dont les philologues ne se sont point préoccupés, et qu'il convient de traiter ici brièvement. Le grec fait sans effort les mots composés, et les recherche ; le latin y réussit peu, et les évite : voilà une première raison. Les deux peuples considéraient le vers hipponactéen comme un ïambe boiteux, mais en se plaçant à un point de vue particulier. Eustathe établit ainsi la synonymie de κυλλὸς et de χωλός : « Κυλλὸς μὲν ὁ τὰ καίρια βλαβεὶς ἐκ

« γενετῆς, χωλὸς δὲ κοινῶς, καὶ ὁ ὕστερον ἐκ πληγῆς, ἢ ἄλλως πως ἐξ « ἀρτιώσεως παθὼν κύλλωμα (*Ad Il.* B′, v. 217, p. 206). — Κυλλὸς « désigne celui qui est né estropié de quelque partie essentielle « du corps; χωλὸς désigne en même temps celui qui devient estro- « pié des suites de blessures, et celui qui l'est par un vice quel- « conque de conformation. » Rapprochons maintenant le sens de σκάζω. Le mot est aussi ancien dans la langue que χωλὸς, et signifie proprement : *boiter en marchant, clocher*. Homère dit d'un guerrier frappé d'une flèche à la cuisse : Σκάζων ἐκ πολέμου (*Il.* Λ′, 810). Plus loin, le poëte nous peint Diomède et Ulysse, marchant tous deux en boitant, et appuyés sur leur lance, parce qu'ils ont encore de graves blessures (*Ibid.*, T′, 47) :

> Τὼ δὲ δύω σκάζοντε βάτην Ἄρεος θεράποντε,
> Ἔγχει ἐρειδομένω· ἔτι γὰρ ἔχον ἕλκεα λυγρά.

Σκάζων est donc simplement un boiteux, tandis que χωλὸς peut être à la fois un boiteux, un manchot, un borgne, etc. Celui-ci a par conséquent beaucoup plus d'étendue que celui-là. Mais, dans le sens qui leur est commun, ils présentent encore des différences. Χωλὸς implique toujours l'idée d'une altération du corps, d'un vice de conformation ; σκάζων ne rappelle à l'esprit que l'effet de cette altération ou de ce vice; on est χωλὸς dans toutes les situations, on ne paraît σκάζων qu'en marchant. D'où il suit que, pour désigner le vers d'Hipponax, les Grecs s'étaient représenté l'ïambe mutilé, et les Romains l'ïambe boitant, ce qui explique le vers déjà cité d'Ovide : *Seu trahat ille pedem*, et l'épithète heureusement trouvée d'Ausone : εἰλιπόδην, *qui traîne le pied*.

La poésie choliambique des Romains se peut diviser en deux âges, le premier représenté par Catulle, le second par Martial. Ces deux âges ont une physionomie tellement prononcée, qu'il est impossible de ne pas reconnaître tout d'abord le poëte qui appartient à l'un ou à l'autre. Nous allons citer des exemples depuis les temps les plus florissants de la langue latine jusqu'à ceux de sa décrépitude ; et le lecteur distinguera sans peine la diversité de caractère que nous lui annonçons.

Catulle reçut directement le choliambe des poëtes d'Alexandrie, et il ne laissa pas dégénérer le vers entre ses mains. Nous

avons parlé de la sévérité de Callimaque, Catulle ne le cède en rien à son maître de ce côté. On dirait qu'il a sous les yeux la règle tracée plus haut par Héphestion, et qu'il n'ose s'en écarter d'une ligne. Mais le seul moyen de mettre dans tout son jour cette inflexible rigueur, qui ne s'épargne aucune entrave, c'est de faire la statistique métrique du choliambe catullien. Nous avons de Catulle sept petits poëmes, écrits en scazons, et comprenant 121 vers, dont voici les pieds et les césures :

Pieds :

Pour le premier, nous trouvons 94 spondées, 26 ïambes et 1 seul dactyle; pour le second, 120 ïambes et 1 seul tribraque; pour le troisième, 82 spondées, 38 ïambes et 1 seul dactyle; pour le quatrième et le cinquième, des ïambes seulement.

Césures :

Sur les 121 vers, nous trouvons 113 césures penthémimères et 8 hephthémimères. Catulle, comme tous les poëtes, a fait la césure sur un monosyllabe; toutefois, ces vers sont peu fréquents,et ne s'élèvent pas au-dessus de 12. On en rencontre 8 ayant la penthémimère élidée sur un monosyllabe; 6 ayant la penthémimère avant élision, comme celui-ci :

Simul poema || ta attigit : neque idem unquam (XXII, 15).

Je compte au nombre de ces vers, le suivant, qui est unique :

Possis. Suus quoi || que attributus est error (*Ibid.*, 20).

On le voit, toutes les césures sont irréprochables, tous les pieds réguliers, à l'exception d'un tribraque et de deux dactyles. C'est bien là ce docte mesureur de mots, ce peseur scrupuleux de syllabes, que désignait Martial :

Verona docti syllabas amat vatis (I, 62, 1).

Les contemporains de Catulle ne paraissent pas avoir observé moins scrupuleusement que lui la règle du scazon. Nous ne possédons de Cn. Mattius, l'ami de J. César, que de rares et courts fragments, qui nous ont été conservés par Aulu-Gelle et par Pri-

sien (6, p. 722); mais tous ces restes du célèbre mimiambographe présentent une facture élégante et sévère; les citations suivantes en fourniront la preuve :

Jam jam albicascit Phœbus, et recentatur
Commune lumen omnibus voluptasque. (Aul. Gell., XV, 25).

Nuper die quarto, ut recordor, et certe,
Aquarium urceum unicum domi fregit. (*Ibid.*, X, 24).

Dein coquenti vasa cuncta dejectat,
Nequamve scitamenta pipulo poscit. (*Ibid.*, XX, 9).

Quapropter edulcare convenit vitam,
Curasque acerbas sensibus gubernare. (*Ibid.*, XV, 25).

On sait qu'il existe quatorze petits poëmes, désignés sous le nom de *Catalectes*, et attribués à Virgile. Parmi ces pièces, deux sont écrites en vers scazons d'une forme irréprochable. La première (II) est une épigramme violente, mais qui, pour nous, a beaucoup perdu de son amertume, parce que les allusions nous échappent. La seconde (VII) renferme les adieux qu'adressa le poëte aux études et aux compagnons de son adolescence, quand il eut résolu de se dévouer au culte de la philosophie; elle est ainsi conçue :

Ite hinc, inanes, ite, rhetorum ampullæ[1],
Inflata rore non Achaico verba;
Et vos, Sile, Albuti, Arquitique, Varroque,
Scholasticorum natio madens pingui,
Ite hinc, inanis cymbalon juventutis.
Tuque, o mearum cura, Sexte, curarum,
Vale, Sabine; jam valete formosi.
Nos ad beatos vela mittimus portus,
Magni petentes docta dicta Syronis,
Vitamque ab omni vindicabimus cura.

1. Les anciennes éditions et la plupart des manuscrits présentent ainsi ce vers : *Ite hinc, inanes rhetorum manipli*. Il manquait une syllabe, que les critiques ont suppléée, en ajoutant *ite* à la fin. Wagner a fort bien vu que *manipli* serait déplacé, et préparerait mal ce qui suit. S'attachant de très-près à la lettre d'un manuscrit, qui donne : *Iste hinc inanes iteret horum manipulle*, il a lu : *Ite hinc*, *inanes*, *ite*, *rhetorum ampullæ*, restitution que nous adoptons.

Ite hinc, Camenæ, limine ite vos sævo[1],
Dulces Camenæ; nam fatebimur verum,
Dulces fuistis : et tamen meas chartas
Revisitote; sed pudenter et raro.

« Loin de moi, loin de moi, vaine enflure des rhéteurs, mots ampoulés, « que ne féconda point la rosée du ciel grec; et vous, Silus, Albutius, « Arquitius, Varron, peuple de grammairiens, épais génies, retirez-« vous, creuses cymbales de la frivole jeunesse. Et toi, de mes soins « objet le plus doux, Sextus Sabinus, adieu; adieu, charmants amis. Je « dirige ma voile vers des ports fortunés, je me rends aux savantes le-« çons du grand Syron, et vais affranchir ma vie de tout souci. Muses, « éloignez-vous de cet asile redoutable; chères Muses, car je dois l'a-« vouer, vous me fûtes chères, éloignez-vous : et pourtant venez encore « visiter mes écrits, mais avec retenue, mais avec discrétion. »

Le plus ancien poëme en vers scazons, que nous rencontrons après ceux qui viennent d'être mentionnés, c'est une mordante épigramme, composée du temps d'Auguste, et citée par Porphyrion, un des scholiastes d'Horace, à propos du passage (*Sat.*, II, 2, 49) :

Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido,
Donec vos auctor docuit prætorius.......

Nous devons la faire précéder de quelques mots d'explication. L'inventeur qu'Horace appelle ironiquement *prætorius,* c'est Sempronius Rufus. Depuis quelque temps, les gourmands illustres de Rome, notamment les deux frères Plancus, avaient remplacé sur leurs tables somptueuses la grue par la cigogne, mais la cigogne adulte[2]. Rufus alla plus loin; il fit servir de

1. Les manuscrits et les anciennes éditions offrent ainsi ce vers : *Ite Camœnæ vos limite sene* ou *seve* ou *scævæ*. On a fait de nombreuses conjectures; je me contenterai de signaler celle de Heyne. Le savant éditeur veut lire : *Ite hinc, Camenæ, voce mellita divæ;* mais ce vers serait faux aux yeux de l'auteur du *Catalecte*, qui devait certainement éviter le spondée au cinquième pied. Aucune des restitutions proposées ne m'ayant paru admissible, j'ai essayé la mienne. Je vois dans *limite, limine ite,* et dans *scævæ, scævo.* Quant au sens, je crois qu'il est question de l'école de Syron, dont le poëte vient de parler.

2. C'est ce que Pline nous apprend, mais en ajoutant que de son temps on avait banni des tables la cigogne, pour y rappeler la grue. « Cornelius

jeunes cigognes prises au nid. Ce raffinement d'un goût plus bizarre que délicat, et l'espèce d'impiété qu'il y avait à manger un oiseau consacré par la superstition populaire, portèrent malheur à Rufus, et le firent échouer, quand il se présenta pour briguer la préture. C'est cet échec que voulut couvrir de ridicule l'épigramme suivante, en rappelant malicieusement la cause qui l'avait amené :

Ciconiarum Rufus iste conditor,
Ipse est duobus elegantior Plancis;
Suffragiorum puncta non tulit septem :
Ciconiarum populus ultus est mortem.

« Rufus, cet apprêteur de cigognes, est plus délicat même que les frères « Plancus; il n'a pu réunir sept points de suffrages : le peuple a vengé « la mort des cigognes. »

Ce petit poëme, d'une concision si piquante et si vive, est en même temps d'une grande sévérité de forme, n'était un dactyle, qu'il eût fallu peut-être s'interdire, dans une épigramme en quatre vers.

Avant de quitter l'époque que nous avons appelée l'âge de Catulle, nous ne pouvons nous dispenser de signaler encore sept

« Nepos, qui Divi Augusti principatu obiit, cum scriberet turdos paulo ante « cœptos saginari, addidit, *ciconias magis placere quam grues; cum hæc « nunc ales inter primas expetatur, illam vero nemo velit attigisse* (*Hist. « nat.*, X, 23). »

1. Buffon : « Chez les anciens, ce fut un crime de donner la mort à la cigogne, ennemie des insectes nuisibles. En Thessalie, il y eut peine de mort « pour le meurtre d'un de ces oiseaux; tant ils étaient précieux à ce pays, « qu'ils purgeaient des serpents. Dans le Levant, on conserve encore une « partie de ce respect pour la cigogne. On ne la mangeait pas chez les Romains : « un homme qui, par un luxe bizarre, s'en fit servir une, en fut puni par les « railleries du peuple. Au reste, la chair n'en est pas assez bonne pour être « recherchée, et cet oiseau, né notre ami, et presque notre domestique, n'est « pas fait pour être notre victime (*Hist. nat.*, art. *Cigogne*). »

Quand Buffon obtiendra, ainsi que tous nos auteurs classiques, les honneurs du commentaire, on relèvera quelques erreurs dans ce passage. L'annotateur établira par des témoignages irrécusables que les Romains, à une époque, mangèrent la cigogne, et que le peuple ne se borna pas à poursuivre de ses railleries un luxe sacrilége à ses yeux, mais qu'il le punit encore d'une leçon sévère.

pièces détachées, qui comprennent soixante-quinze vers scazons, et se trouvent à la fin de l'*Anthologie latine*, sous les numéros 32, 37, 52, 59, 64, 79 et 80. Elles font partie de ces poésies vulgairement désignées d'un nom, qui exprime sans équivoque la liberté, ou plutôt l'obscénité des sujets qu'elles traitent. Nous devions néanmoins en tenir compte dans l'étude du scazon; car il est juste de reconnaître que, si la pensée est impure, la forme est toujours chaste. Aucun de ces poëmes n'eût été certainement désavoué par Catulle, à la réserve d'un seul peut-être, celui qui porte le numéro 52. Dans celui-ci, en effet, se rencontrent quelques négligences que l'on ne remarque point dans les autres. Ainsi, au vers 14, le troisième pied est un dactyle, et la dernière syllabe de *fero*, une brève, contrairement à l'usage du bon temps :

Non brassicarum fero gulosior caules.

D'anciennes éditions donnent *brassicæ,* leçon qui produirait un mètre, et non un vers, pour me conformer à la distinction des anciens métriciens[1]. Au vers 18, le troisième pied est un tribraque :

Ad ocimumve, cucumeresve humi fusos.

Enfin, au vers 28, le poëte abrège l'adjectif neutre *hoc,* licence qu'on ne se permit que dans la décadence :

Et vos hoc ipsum, quod minamur, invitat.

Ces taches, quoique légères, nous font placer cette pièce au-dessous des autres.

Il est donc vrai de dire qu'un même esprit anime tout le premier âge de la poésie choliambique des Romains. Partout, en effet, même soin de la forme, même docilité pour la règle, même attention scrupuleuse à suivre les modèles. Mais ici la saine tradition s'interrompt brusquement, et un nouvel âge commence pour le scazon latin.

1. Saint Augustin, dans un ouvrage plein de détails instructifs et curieux, mais malheureusement trop peu connu, dans son *Traité de la musique :* « Atqui scias oportet, a veteribus doctis, in quibus magna est auctoritas, « *hunc definitum et vocatum esse versum, qui duobus quasi membris* « *constaret, certa mensura et ratione conjunctis* (III, 4). »

La plus forte injure que puisse recevoir le choliambe, c'est l'anapeste; or, dès ce moment, l'anapeste se montre dans le vers, sans préjudice des autres libertés. Ainsi, au chapitre V du *Satyricon* de Pétrone, se lisent huit scazons, parmi lesquels on en trouve un ayant le tribraque au quatrième pied :

Frugalitatis lege poliat exacta.

Et un autre l'anapeste au premier :

Sedeat redemptus histrioniæ addictus.

Perse a mis à la tête de ses *Satires* un prologue en quatorze vers scazons, parmi lesquels trois commencent par l'anapeste, comme celui-ci :

Memini, ut repente sic poeta prodirem.

Et deux présentent le tribraque au second pied, comme celui-ci :

Picasque docuit verba nostra conari.

Mais le poëte, qui prend sur lui toute la responsabilité des innovations de cet âge, c'est Martial. Martial, qui sentait si bien la savante composition de Catulle, ne jugea pas à propos de l'imiter. Cherchant ses modèles ailleurs que parmi les Alexandrins, et dépassant ces sortes de licences, que nous avons vu Phœnix se permettre, il rendit au choliambe une partie de son indépendance primitive. Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur l'étendue de cette liberté. Martial accueillit volontiers l'anapeste, que nous avons vu si longtemps banni ; mais il se garda de le prodiguer, et le mit à l'entrée du vers, sans lui laisser franchir un pas de plus. Il employa le tribraque et le dactyle au premier pied, mais discrètement et en leur préférant le spondée et l'ïambe; il usa du tribraque au second pied, mais sobrement et en le remplaçant par l'ïambe; il se servit du tribraque et du dactyle, au troisième pied, mais plus rarement du tribraque que du dactyle, et en remplaçant le plus souvent ce dernier par le spondée. Au quatrième pied, il employa le tribraque, mais avec une extrême réserve, et en lui substituant ordinairement l'ïambe. Etablissons ces faits par l'analyse prosodique de quelques-uns de ses poëmes; j'en choisis deux des plus longs et de mérite différent : l'un est la gracieuse et élégante descrip-

tion du port de Formies, en vingt-neuf scazons, les plus jolis peut-être qu'ait produits la langue latine ; l'autre est la description de la maison de campagne de Faustinus, en cinquante-un scazons, que l'on dirait improvisés, tant l'art s'y dissimule adroitement ! tant le naturel y va jusqu'à l'abandon ! Dans le premier poëme (X, 30), on trouve, pour le premier pied, vingt-un spondées, cinq ïambes et trois anapestes ; pour le second pied, des ïambes seulement ; pour le troisième pied, vingt-cinq spondées et quatre ïambes ; pour le quatrième pied, des ïambes seulement. Dans le second poëme (III, 58), on trouve, pour le premier pied, trente-six spondées, neuf anapestes, cinq ïambes et un dactyle ; pour le second pied, quarante-six ïambes et cinq tribraques ; pour le troisième pied, quarante-deux spondées, trois dactyles, cinq ïambes et un tribraque ; pour le quatrième pied, quarante-huit ïambes et trois tribraques. Quant au cinquième et au sixième pied, il est inutile de remarquer que c'est constamment un ïambe et un spondée.

Maintenant, si nous en venons à la césure, nous trouverons que Martial, après avoir montré moins de sévérité que Catulle dans le choix des ordres métriques, fut, en revanche, plus rigoureux que lui dans la liaison de ces ordres. Nous avons dit, en effet, que Catulle a usé de la césure hephthémimère jusqu'à huit fois, sur 121 vers : c'était beaucoup pour un Romain ; il suffira de l'exemple de Martial pour le montrer. Nous avons de ce poëte soixante-dix-sept pièces en vers scazons, formant un total de sept-cent quatre-vingt-dix vers ; devinerait-on combien on y rencontre de césures hephthémimères[1] ? onze ; le fait nous paraît assez curieux pour que nous indiquions ces onze exceptions. Elles se trouvent : III, 93, 20 ; 24 ; IV, 37, 4 ; 61, 14 ; V, 14, 8 ; 37, 13 ; 24 ; VI, 74, 4 ; VIII, 44, 3 ; XII, 13, 2 ; 32, 11. En outre, il y a une petite pièce (I, 78), composée de six vers, qui tous, à l'exception du dernier, ont cette césure. Mais c'est une

1. Quand je parle de la penthémimère, je n'exclus pas l'hephthémimère, qui peut en même temps figurer dans le vers ; mais quand je parle de l'hephthémimère, j'exclus nécessairement la penthémimère. J'ai prouvé ailleurs longuement que, lorsque ces deux césures se trouvent ensemble dans le vers, c'est la penthémimère seule qui est effective. (Voy. la *Gazette de l'Instruction publique,* 13 juillet 1843.)

plaisanterie de Martial qui, voulant faire rire aux dépens de Charinus, et désirant placer ce nom au troisième pied, a cherché, dans ce cas, plutôt qu'évité la césure hephthémimère :

Pulchre valet Charinus ||, et tamen pallet.
Parce bibit Charinus ||, et tamen pallet.

Malgré ces correctifs, il n'en faut pas moins accuser Martial d'avoir corrompu le scazon, et fait descendre les Romains bien au-dessous des Grecs.

De pareilles licences, une fois introduites dans le vers, s'y établirent; elles furent même consacrées par l'autorité des théoriciens. Térentianus Maurus, qui n'était pas un poëte au sens rigoureux du mot, mais qui fut un merveilleux ouvrier dans le mécanisme de la versification, nous a laissé la règle du scazon tracée en vers scazons; car on sait qu'il a pour habitude de donner l'exemple et le précepte. Or, dans cette règle, il n'approuve pas expressément les libertés prosodiques de Martial, mais il s'en sert lui-même, ce qui est un aveu suffisant. Ainsi, il emploie le dactyle et l'anapeste au premier pied, le tribraque au second et au quatrième. Seulement, il s'abstient du tribraque au premier pied, et respecte aussi constamment le troisième. Citons cette règle, qui s'étend depuis le vers 2398 jusqu'au vers 2418, en indiquant les licences par des caractères italiques :

Claudum trimetrum *fecit ali*ter Hipponax,
Ad hunc modum, quo claudicant et hi versus;
Idcirco Græce nuncupatus est σκάζων.
Hic non iambum reddidit pedem sextum,
Pænultimam sed pro brevi trahit longam,
*Novita*te ductus, non ut inscius legis.
Sed quia jugatos scandimus pedes istos,
Pæ*ona fie*ri perspicis pedem in fine;
Epitritus nam primus impiet hanc partem,
Brevis locata cum sit ante tres longas.
Quare cavendum est ne, licentia sueta,
Spondeon, aut qui procreantur ex illo,
Dari putemus posse nunc loco quinto;

Ne deprehensæ quatuor simul longæ,
Parum sonoro fine destruant versum.
Nam dactylum paremve quid tibi dicam?
Cum tantum iambus hoc loco probe poni,
*Alius*que nullus rite possit admitti.
Hoc mimiambos Mattius dedit metro;
Nam vatem eundem est, Attico thymo tinctum,
Pari lepore consecutus, et metro.

Que si l'on nous disait que ces licences doivent avoir été commandées par la difficulté d'un vers technique et tout artificiel, nous répondrions que la souplesse et l'habileté de Térentianus bravent les difficultés, loin de les craindre; que chez lui la pratique ne contredit jamais la théorie, et que, s'il use d'une liberté, c'est pour l'accréditer, et non afin de se donner plus de latitude à lui-même.

Du reste, on suppose sans peine que cette variété de pieds, admise dans le scazon, dut offrir des ressources précieuses aux génies médiocres ou ennemis du travail. Aussi voyons-nous, vers le milieu du IVe siècle, Ausone se permettre les licences jusqu'à l'abus, dans un très-court poëme (*Epigr.* CXXVIII). Sur treize vers, en effet, que comprend l'épigramme, on n'en trouve pas moins de quatre commençant par l'anapeste, tel que ceux-ci :

Opicus magister, sic cum docet Phyllis.
Triquetro coactu delta (Δ) literam ducit.

On y trouve encore un tribraque au second pied; et çà et là l'oreille, façonnée à la poésie latine, est choquée d'une dureté toute burdigalienne, comme dans ce vers :

Cŭi ipse linguam, etc....

Je place au-dessous d'Ausone, dans l'ordre du mérite et du temps, l'épitaphe suivante, publiée par Fabretti (*Inscript. antiq.*, C. IX, p. 612), et depuis souvent reproduite, notamment par Bonada (*Carm. ex. antiq. lapid.*, t. II, p. 112) et par Burmann (*Anthol. vet. Lat.*, t. II, p. 130) :

Per hæc sepulcra, perque, quos colis, manes,
His parce tumulis ingredi pedem sæpe :
Sic nunquam doleas, atque triste suspires,
Quantum doloris titulus iste testatur.

Marquard Gude rapporte ces vers au temps de Caracalla, c'est-à-dire au commencement du IIIe siècle (*Antiq. inscript.*, p. 272); Bonada les trouve très-élégants (*elegantissimi iambi*), et Burmann n'est pas d'un autre avis (*iambicum optimi coloris epitaphium*). Pour moi, je l'avoue, j'ignore sur quelles raisons on a pu fonder et cette date et ces éloges, et en ne considérant que les incorrections métriques du poëme, je n'hésite pas à lui assigner une époque d'extrême décadence. Chaque vers, en effet, est signalé par quelque licence : un tribraque, au second pied, un dactyle, au troisième; enfin le vers, *Sic nunquam doleas*, offre une énormité, c'est un dactyle, au second pied. Je ne parle point de la latinité; mais on pourrait demander ce que signifie : *Parce ingredi pedem. Parce*, joint à l'infinitif, défend; comment expliquer alors l'accusatif *pedem*? Les bons auteurs auraient exprimé par là, *marcher à la distance de la longueur du pied. Parce*, joint à l'infinitif, signifie encore, *empêche que telle chose ne soit faite*; et alors il faudrait entendre : *empêche que le pied ne foule*, etc. Dans tous les cas, la construction est fort embarrassée, et très-peu digne des éloges de Bonada et de Burmann.

Au point où le scazon a conduit le choliambe des successeurs d'Hipponax, on voit déjà que, pour les quatre premiers pieds, ce vers ne diffère plus en rien de l'ïambe de la tragédie grecque. La ressemblance devint-elle plus intime? Les assertions de M. Hermann ne permettent pas de le croire, et ceux qui ont juré sur la parole du maître, déclarent également que la dernière dipodie du scazon fut toujours respectée. M. Dübner, dans une phrase déjà citée, dit expressément : « Latini *aliter* atque Græci, « quinto in pede iambum *constanter* servant (p. 19). » Eh bien! ici encore on a parlé sans avoir tout lu. Cette licence du spondée fut prise, et par un poëte d'autorité, par Boëce.

Boëce passa dix huit ans de sa première jeunesse à Athènes, s'exerçant à l'art des vers, étudiant les sciences exactes, et allant

s'asseoir à toutes les écoles de la philosophie antique. Quand il eut ramassé des trésors de doctrine, il se hâta de les aller répandre dans sa patrie. L'histoire a dit quelle fut la récompense de ses services : il eut la tête tranchée, après avoir longtemps souffert les horreurs d'un cachot. Dans sa prison, l'illustre consul, ou plutôt le savant disciple de Platon et d'Aristote, évoqua la philosophie; et ce sont les entretiens qu'il eut avec sa fidèle consolatrice, qui produisirent la *Consolation de la philosophie.* Ce livre étonne par la variété des ressouvenirs classiques, quand on songe que l'auteur était réduit dans son cachot aux seules ressources de sa mémoire. Mais il surprend peut-être davantage par l'admirable dextérité avec laquelle Boëce manie la plupart des mètres de la langue latine. Sa *Consolation de la philosophie* n'offre pas moins de vingt-six espèces de vers; le scazon y figure deux fois (II, 1, et III, 11), avec le signe distinctif du spondée au cinquième pied. Et qu'on ne pense pas que, dans les deux pièces, dont la première comprend 9 vers, et la seconde 16, cette licence se montre timidement et à la dérobée; non, Boëce, qui se proposait évidemment Hipponax pour modèle, a établi systématiquement le spondée à la cinquième place; on en conviendra, quand nous aurons dit que sur les vingt-cinq vers, il s'en trouve douze de cette dernière sorte. Du reste, le poëte est loin d'avoir abusé des autres licences; dans les deux pièces, on ne rencontre que deux anapestes au premier pied, et trois tribraques au second. Ajoutons que la césure est sans reproche, et la diction élégante et noble; il sera facile d'en juger par la pièce suivante (II, 1); il s'agit des enseignements que la fortune donne tous les jours sous nos yeux :

Hæc cum superba verterit vices dextra,
Et æstuantis more fertur Euripi,
Dudum tremendos sæva proterit reges,
Humilemque victi sublevat fallax vultum :
Non illa miseros audit, haud curat fletus,
Ultroque gemitus, dura quos fecit, ridet.
Sic illa ludit, sic suas probat vires,
Suique magnum monstrat ostentum, si quis
Visatur una stratus ac felix hora.

« Quand, d'une main superbe, elle a tourné sa roue, et se laisse empor-
« ter, agitée comme l'Euripe bouillonnant, elle foule les rois longtemps
« redoutables, la terrible déesse, et relève le front humilié du vaincu, la
« trompeuse. Sourde à la voix des malheureux, insensible à leurs pleurs,
« elle aime à rire des gémissements que sa cruauté fait pousser. Ce sont là
« ses jeux, c'est ainsi qu'elle montre ses forces, et ce qu'elle donne pour
« son exploit le plus merveilleux, c'est le spectacle d'un même homme
« heureux et abattu dans l'espace d'une heure. »

Ainsi, après une suite de vicissitudes vraiment curieuses, le choliambe fut ramené au point même d'où il était parti plus de mille ans auparavant[1].

Résumons nos observations, et mettons en lumière les conséquences qui en résultent.

Nous avons dit que Catulle avait rivalisé de pureté sévère avec ses modèles, et qu'il les avait imités scrupuleusement; Catulle cependant affecta de placer le spondée au premier et au troisième pied de son vers, et Martial, novateur en beaucoup d'autres points, continua la tradition sur celui-ci. Or, les Grecs ne montrèrent jamais de parti pris à cet égard. Nos calculs ont établi que Catulle et Martial avaient employé la penthémimère presque exclusivement. Or, les Grecs se servirent indistinctement des deux césures. Enfin, une particularité qui n'est pas à négliger, c'est que, dans le vers des Romains, jamais la césure hephthémimère ne s'opérait sur une élision, ni sur un monosyllabe, même enclitique[2], tandis que, dans le vers des Grecs, le dernier fait surtout se produisait souvent. D'où il suit que, lors même que les Romains imitèrent le plus fidèle-

1. Mettons sous les yeux, par un tableau figuré, toutes les innovations qu'introduisirent les Latins dans le choliambe.

∪ –́	∪ –	∪ –́	∪ –	∪ –́ –́ –
– –	∪ ∪ ∪	– –	∪ ∪ ∪	– – ∪
– ∪ ∪	– ∪ ∪*	– ∪ ∪		
∪ ∪ –		∪ ∪ ∪		
∪ ∪ ∪				

2. Je n'ai trouvé que cet exemple dans Martial :

Ex insulis fundis*que* tricies soldum (IV, 37, 4).

ment, ils marquèrent cependant l'imitation de leur empreinte, et y laissèrent la trace de leur régularité tant soit peu monotone. Ces différences distinguent sensiblement le choliambe du scazon.

En prenant le vers des Latins à son origine, nous l'avons vu d'abord se tenir à peu près au niveau du choliambe des successeurs d'Hipponax. Mais, en descendant les âges, bientôt nous l'avons vu déchoir. Le tribraque et le dactyle l'ont envahi, l'anapeste s'est impatronisé au premier pied; le spondée, que l'on disait avec assurance n'avoir jamais hanté la cinquième place, s'y est établi de haute lutte, et enfin, de licence en licence, le scazon a reproduit la plupart des anomalies du choliambe d'Hipponax. D'où il suit : 1° qu'on a commis une double erreur, en affirmant d'une part que les Grecs s'étaient généralement permis le spondée au cinquième pied, d'une autre part, que les Romains se l'étaient interdit absolument; 2° que M. Hermann n'a pas été non plus exact, en disant : « Latini poetæ in hoc genere « carminis Græcos elegantia prope superarunt (*De metr. poet.* « *Gr. et Rom.*, p. 169); ni M. Dübner, en répétant après lui : « Severiorum hac in re Romanorum (p. 19).»

Pour avoir suivi le choliambe dans toutes ses vicissitudes, il ne nous reste plus qu'à montrer ce que devint ce genre de poésie chez les Grecs, sous la domination romaine. C'est là que nous rencontrerons le nouveau fabuliste, qui, grâce à toutes ces observations préliminaires, se laissera juger sans peine, au point de vue de la métrique.

Nous avons laissé le vers d'Hipponax entre les mains des poëtes d'Alexandrie, parce que nous ne trouvions point trace de ce vers jusqu'à la domination romaine; et nous avons dû établir une ligne de démarcation entre cette dernière époque et celles qui la précèdent, parce que ici la langue et la littérature grecques subissent un changement notable. Déjà les armes macédoniennes, en mêlant la Grèce avec l'Asie, avaient porté un coup funeste à l'art hellénique[1]; les Romains accrurent la confusion, et le pêle-mêle des peuples amena celui du langage. Les dialectes s'envahirent l'un l'autre, la distinction des genres fut méconnue,

1. « Quid sibi volunt, demande Sénèque, in mediis barbarorum regionibus, « Græcæ urbes? Quid inter Indos Persasque Macedonicus sermo? » (*Consol. ad Helv.*, 6).

et l'on ne put désormais se soustraire à la contagion environnante, qu'en remontant à des sources plus pures, et en retraçant par l'imitation les formes d'un autre âge.

De Callimaque au premier choliambographe que nous rencontrons, la distance est au moins de trois siècles. C'est au temps d'Adrien que paraît avoir vécu Apollonide, dont l'Anthologie nous a conservé le poëme suivant (*Anth. Pal.*, VII, 693) :

Γλῆνιν παρηονῖτις ἀμφέχω χερμὰς,
Πικρῇ κατασπασθέντα κύματος δίνῃ,
Ὅτ' ἰχθυάζετ' ἐξ ἄκρης ἀποῤῥῶγος·
Χῶσαν δέ μ' ὅσσος λαὸς ἦν συνεργήτης·
Πόσειδον, οὓς σὺ σῶζε, καὶ γαληναίην
Αἰὲν διδοίης ὁρμιηβόλοις θῖνα.

« Caillou du rivage, je couvre Glénis, qui fut attiré par le fatal tour-
« billon de la vague, tandis qu'il pêchait du haut du précipice. La foule
« entière de ses compagnons réunis m'a entassé. Protége-les, toi,
« Neptune, et daigne toujours accorder un rivage paisible aux pêcheurs
« à la ligne. »

Cette inscription, qui trahit sa date par quelques mots, tels que παρηονῖτις, ἰχθυάζετο, etc., est du reste très-régulière dans sa forme métrique; j'ajoute qu'elle est aussi complète quant au sens. Reiske croyait qu'après le premier vers il en manquait un, pour exposer la cause de la mort du pêcheur, et que δίνῃ était pour εἰς δίνην : « Post primum versum unus periisse videtur, in « quo causa casus, nempe ventus aut vertigo, exposita fuerit; « nam δίνῃ idem est atque εἰς δίνην (*Anth. Gr.*, p. 249). » Je pense que c'est une double erreur. Κατασπᾶν ne se dit pas de ce qui pousse, comme le vent, mais de ce qui attire. Ensuite la cause que cherchait le savant est dans δίνῃ, complément du verbe passif, et non équivalent de εἰς δίνην. Apollonide a voulu exprimer poétiquement que le tourbillon avait donné le vertige à Glénis, et par là déterminé sa chute. C'est le propre du tourbillon d'attirer, et la profondeur seule produirait cet effet. Selon la remarque des voyageurs, qui ont franchi de hautes montagnes, il y a dans l'abîme quelque chose qui *aspire*, κατασπᾷ.

Vers le temps à peu près où Apollonide consacrait son élégant

hommage à la mémoire de ce pêcheur imaginaire, on grava des inscriptions d'un mérite poétique bien inférieur, mais qui intéressent à un assez haut degré l'étude que nous faisons en ce moment. Les inscriptions dont nous voulons parler, sont du nombre de celles qui ont été recueillies sur les débris du colosse de Memnon, et que M. Letronne a restituées, dans sa curieuse et savante monographie, intitulée : *la Statue vocale de Memnon* (Paris, impr. royale, 1833). Elles sont écrites en trimètres ïambiques réguliers, mais offrant des choliambes mêlés parmi eux. La première (p. 137), dont la date doit être rapportée à l'an 122 de J. C., selon M. Letronne, est d'un certain Charisius, stratége d'Hermontis. Malheureusement les vers ont été endommagés dans les derniers pieds; quelques-uns cependant se sont assez bien conservés, pour faire juger que Charisius avait mêlé des choliambes à des ïambes droits :

Φουνεισουλανὸς ἐνθαδὶ [Χαρ] είσιος.
Σοῦ, Μέμνον, ἡγήσαντος, ἡ [νίκ' ἂν] μήτηρ.

On peut douter de la restitution ἡνίκ' ἂν; mais la fin du vers est certaine, et annonce un choliambe.

Du reste, le second exemple (p. 203) va nous fournir une preuve moins équivoque. L'inscription est d'une femme, appelée Cécilia Trébulla; elle avait été déjà fort bien lue par M. Jacobs (*De Memn. Act. Acad. Monac.*, 1809, p. 42), et reproduite ensuite par M. Welcker (*Syll. Epigr. Gr.*, p. 253) :

Αὐδῆς τὸ πρόσθεν μοῦνον ἐξακούσαντας,
Νῦν ὡς συνήθεις καὶ φίλους ἠσπάζετο
Μέμνων, ὁ παῖς Ἠοῦς τε καὶ Τιθωνοῖο.
Αἴσθησιν ἆρα τῷ λίθῳ καὶ φθέγματα
Ἡ φύσις ἔδωκε, δημιουργὸς τῶν ὅλων.

« Une première fois, Memnon, le fils de l'Aurore et de Tithon, s'était « contenté de nous faire entendre distinctement sa voix; tout à l'heure, « il nous saluait comme des connaissances et des amis. Ainsi la nature, « auteur de toutes choses, a donné à la pierre le sentiment et la « parole ! »

Le premier vers est, sans nul doute, un choliambe, ainsi que

l'a très-bien remarqué M. Letronne. On pourrait aussi regarder le troisième comme tel, si le cinquième pied n'était un spondée, et si, d'une autre part, le poëte n'avait eu le droit de faire la pénultième de Τιθωνοῖο, brève.

Ce mélange de trimètres réguliers et de choliambes constate un fait très-important, et dont on a nié l'existence, malgré l'affirmation positive d'un grammairien grec, appuyée d'un exemple. Selon Priscien, dans ses *Mètres comiques*, Héliodore disait qu'Hipponax avait employé pêle-mêle l'ïambe et le choliambe, et à l'appui de son assertion, il citait un exemple : « Hipponactem « etiam ostendit Heliodorus iambos et choliambos confuse « protulisse :

Ἑρμῆ, φίλ' Ἑρμῆ, Μαιαδεῦ, Κυλλήνιε,
Ἐπεύχομαί τοι· κάρτα γὰρ κακῶς ῥιγῶ.

« Nam ῥιγῶ spondeus est (p. 1328). »

Malgré ce double témoignage du grammairien grec et du grammairien latin, on a généralement nié la possibilité du fait. « Non ego, dit M. Hermann, hoc versu moveor, ut puros tri« metros Hipponactem choliambis inseruisse credam (*Elem.* « *Doctr. metr.*, p. 144). » M. Welcker va plus loin encore : « Nec ego unquam, dit-il, credidi Hipponactem iambos et cho« liambos confuse protulisse, quod Heliodorus ex nostro loco, « *eoque solo*, demonstraturus erat. Nihil enim aliud hæc verba « in illo contextu significant, quam Hipponactem *semel in sede* « *ultima choliambi* regulam neglexisse. Priscianus minus apte « reddidisse videtur locum Heliodori, quem tamen vel sic in « errore versari opinor, legendumque vel Κυλλήνειος, vel « Κυλλήνῖος (*Hippon. Fragm.*, p. 38). »

Le savant ne me paraît pas raisonner juste en ce moment. Rien ne l'assure, en effet, qu'Héliodore n'eût fondé son assertion que sur un seul exemple, quoique Priscien se borne à celui-là. Il ne songe pas ensuite que les deux vers cités pouvaient n'être que le commencement d'une pièce où la confusion signalée se montrait plusieurs fois. Ces simples raisons suffisent pour relever Priscien du jugement un peu hasardé qui a été porté sur lui. On fait en général trop bon marché de l'autorité de ces grammairiens ; et, dans le cas actuel, on oublie de plus qu'ils possé-

daient encore la majeure partie des œuvres d'Hipponax. Tzetzès les avait bien certainement sous les yeux; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir son commentaire sur l'*Alexandra* de Lycophron. Il reproche au poëte de *piller*, c'est son mot, Eschyle et surtout Hipponax : « Οὗτος δὲ ὁ Λυκόφρων ἀπ' Αἰσχύλου κλέπτων « λέξεις τινὰς, ἐξ Ἱππώνακτος δὲ πλέον. » Et quelques lignes plus bas, il va même, dans une apostrophe assez plaisante, jusqu'à le menacer du contrôle de l'original : « Οὐκ οἶσθα, ὦ Λυκό- « φρον, ὅτι, ὅτε σὺ τὴν Ἱππώνακτος κατεῖχες βίβλον, κατόπιν σου « ἑστηκὼς ἐγὼ, ἑώρων σε τὰς αὐτοῦ λέξεις ἀναλεγόμενον (*Ad. v.* 855). « —Tu ne sais donc pas, Lycophron, que tandis que tu avais en « main le livre d'Hipponax, je me tenais derrière toi, te voyant « recueillir ses expressions. »

Quant à la correction proposée, je la trouve inadmissible, parce qu'elle prête à Κυλλήνιος une forme ou une quantité qu'il n'a jamais eue. Κυλλήνιος est consacré par Homère, ainsi que sa mesure (*Odyss.*, Ω' 1) :

Ἑρμῆς δὲ ψυχὰς Κυλλήνιος ἐξεκαλεῖτο.

Le vers même d'Hipponax paraît un souvenir de celui de l'*Hymne à Mercure* (408) :

. . . . Οὐδέ τι σε χρὴ
Μακρὸν ἀέξεσθαι, Κυλλήνιε, Μαιάδος υἱέ.

En outre, la correction a l'inconvénient de donner un choliambe spondaïque à Hipponax, ce qui n'est pas loisible, bien que le poëte se fût permis assez fréquemment cette licence.

Mais si nous nous bornons à combattre une conjecture, que M. Welcker avait du reste parfaitement le droit de proposer, nous n'hésitons pas à condamner comme une double témérité l'insertion de cette conjecture dans un lexique, et cela sans la moindre remarque. Or, c'est ce qu'a fait M. L. Dindorf, dans la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* (V. Μαιαδεύς).

On ne peut donc guère douter qu'Hipponax n'eût mêlé des trimètres réguliers à des choliambes, et que plus tard, dans la décadence probablement, on n'ait imité cet exemple. Les inscriptions de la *Statue vocale* en offrent déjà une preuve remarquable; le fait sera bientôt confirmé par un nouvel exemple.

Sur la fin du IIe siècle, vivait un homme d'un savoir aussi étendu que varié; historien sans beaucoup de critique, mais érudit consciencieux, poëte sans esprit et sans imagination, mais versificateur habile : cet homme est Diogène de Laërte. Diogène, que Tzetzès appelle *épigrammatiste*, ἐπιγραμματογράφος (*Chil.*, III, 61), a inséré, dans ses *Vies des illustres philosophes*, plusieurs épigrammes de sa façon, et qui paraissent toutes tirées d'un même recueil. Ce livre, auquel Diogène renvoie souvent, dans ses *Vies*, comme à la source de ses petits poëmes (Cf., I, 39; VII, 31; VIII, 74), était intitulé, Πάμμετρος, nom qui désigne sans doute la *diversité des mètres* que l'auteur y avait employés. Et, à vrai dire, les différentes sortes de vers dont Diogène s'est servi dans la composition des épigrammes, qui nous restent encore de lui, justifient assez bien le titre de Πάμμετρος; car on y trouve des hexamètres, des élégiaques, des logaœdiques, des ïambes droits, des ïambes boiteux, etc.

Les exemples de cette dernière espèce, la seule dont nous ayons ici à nous occuper, y sont au nombre de deux. Le premier est une épigramme contre Alexinus, le plus digne disciple de l'intrépide argumentateur Eubulide. Elle est précédée de quelques détails historiques, qui se terminent par ces mots : « Ἔπειτα μέντοι νηχόμενον ἐν τῷ Ἀλφειῷ, νυχθῆναι καλάμῳ, καὶ οὕτω « τελευτῆσαι. Καὶ ἔστιν εἰς αὐτὸν ἡμῶν οὕτως ἔχον·

Οὐκ ἄρα μῦθος ἦν ἐκεῖνος εἰκαῖος,
  Ὡς ἀτυχής τις ἐὼν,
Τὸν πόδα κολυμβῶν περιέπειρέ πως ἥλῳ·
  Καὶ γὰρ ὁ σεμνὸς ἀνὴρ,
Πρὶν Ἀλφεόν ποτ' ἐκπερᾶν, Ἀλεξῖνος
  Θνῆσκε νυγεὶς καλάμῳ.

« Mais plus tard, comme il nageait dans l'Alphée, il fut piqué « par un roseau, et en mourut. J'ai fait sur lui une épigramme « ainsi conçue :

« Ce n'était donc pas une vaine fable, que celle qui nous a conté qu'un « infortuné, en nageant, s'était par hasard percé le pied d'un clou; « puisque un jour un grave personnage, Alexinus, pendant qu'il tra- « versait l'Alphée, mourut piqué par un roseau (II, 109-110). »

Ne nous arrêtons pas à la pensée du poëme, qui est assez insignifiante, et après avoir remarqué que le choix des ordres métriques serait irréprochable, sans les deux dactyles du troisième vers, arrivons au fait vraiment curieux de cette épigramme, à l'accouplement du choliambe avec une épode dactylique.

Archiloque, qui donna l'exemple, et laissa le modèle de ces sortes d'agencements de vers d'inégale longueur, dont le plus petit fut appelé *épode*, avait associé, tantôt l'hexamètre à des dactyliques de quatre pieds, de trois, de trois et demi, et de deux et demi, ou à des ïambiques de six et de quatre pieds; tantôt des ïambiques trimètres à des dimètres, ou à des dactyliques, etc. Je veux donner de ce dernier arrangement un exemple, qui nous intéresse à plus d'un titre; c'est le début d'une fable, autrement célèbre dans l'antiquité que celle que j'ai déjà citée de Callimaque :

'Ερέω τιν' ὑμῖν αἶνον, ὦ Κηρυκίδη,
    'Αχνυμένη σκυτάλη·
Πίθηκος ᾔει, θηρίων ἀποκριθεὶς,
    Μοῦνος; ἀν' ἐσχατιήν.
Τῷ δ' ἆρ' ἀλώπηξ κερδαλῆ συνήντετο,
    Πυκνὸν ἔχουσα νόον[1].

« Je viens vous conter une fable, Cérycide, et le message n'est pas « divertissant. Séparé des autres animaux, seul, dans un lieu retiré, le « singe cheminait. Sur son chemin se trouva le renard, matois à l'esprit « plein de ruses. »

Horace, qui suivait Archiloque, nous offre aussi, dans ses *Epodes*, la plupart des mêmes combinaisons; seulement, on observera, qu'en faisant suivre l'hexamètre, ou le trimètre ïambique d'une penthémimère dactylique, Horace ne laisse pas la penthémimère seule, mais la réunit à un ïambique dimètre, placé soit au commencement, soit à la fin du vers, de manière à former un vers asynartète. Ainsi, dans l'*Epode* XIII :

Horrida tempestas cælum contraxit; et imbres
    Nivesque deducunt Jovem : || nunc mare, nunc siluæ.

1. *Archilochi reliquiæ*, fragm. LXVIII, ed. Ign. Liebel. Vindob. 1818.

Et dans l'*Epode* XI :

> Petti, nihil me, sicut antea, juvat
> Scribere versiculos, || amore percussum gravi.

Il ne lui est arrivé qu'une fois d'allier la penthémimère dactylique seule à un hexamètre (*Carm.* IV, 7) :

> Diffugere nives ; redeunt jam gramina campis,
> Arboribusque comæ.

Mais, ce qu'on ne savait ni par aucun exemple, ni par aucun témoignage, ce qu'on aurait même, peut-être, refusé de croire sur parole, c'est que les Grecs eussent donné une épode au choliambe, et une épode dactylique. Or, l'épigramme de Diogène établit incontestablement ce fait.

Le second exemple que nous avons annoncé de Diogène de Laërte, c'est une épigramme contre Ariston de Chio, surnommé *le Chauve*. « Τοῦτον λόγος, φαλακρὸν ὄντα, ἐγκαυθῆναι ὑπὸ ἡλίου, καὶ « ὧδε τελευτῆσαι. Προσεπαίξαμεν δὲ αὐτῷ τόνδε τὸν τρόπον, τῷ ἰάμβῳ « τῷ χωλῷ· »

> Τί δή, γέρων ὢν καὶ φάλανθος, ὦ 'ρίστων,
> Τὸ βρέγμα δῶκας ἡλίῳ κατοπτῆσαι ;
> Τὺ γὰρ τὸ θερμὸν πλεῖον ἢ δέον ζητῶν,
> Τὸν ψυχρὸν ὄντως εὗρες οὐ θέλων Ἅδην.

« On rapporte que, comme il était chauve, il prit un coup de « soleil, et en mourut. J'ai fait, à son sujet, le badinage suivant « en ïambes boiteux :

« Pourquoi, vieux et chauve, comme tu l'étais, Ariston, as-tu donné « ton crâne à rôtir au soleil? C'est en cherchant, en effet, la chaleur « plus qu'il ne convenait, que tu as, sans le vouloir, trouvé tout de bon « la froide mort (VII, 164). »

Cette pièce ne dément pas le jugement que nous avons porté du talent de Diogène. L'opposition entre la chaleur du soleil et le froid de la mort est une antithèse ridicule, et le soin de commencer chaque vers par la lettre T, une affectation puérile; mais la forme métrique ne laisse rien à désirer.

A une époque qu'on ne saurait déterminer, un père désolé gravait, sur la tombe de son fils, un seul choliambe, mais qui vaut bien de plus longues épitaphes :

Γλήνῳ Νιγρῖνος παιδί, καὶ νέκυν στέργων.

« A Glénus mon fils, moi Nigrinus, qui le chéris encore après sa mort. » (Ap. Gruter. *Inscript. ant.*, p. 685, 10.)

A une époque également incertaine, un jeune prince Ibérien recevait cet hommage funèbre beaucoup plus verbeux :

Ὁ κλεινὸς Ἶνις βασιλέως, Ἀμάζασπος,
Ὁ Μιθριδάτου βασιλέως κασίγνητος,
Ὧ γαῖα πατρὶς Κασπίας παρὰ κλῄθρας,
Ἴβηρ Ἴβηρος ἐνθαδὶ τετάρχυται,
Πόλιν παρ' ἱρήν, ἣν ἔδειμε Νικάτωρ,
Ἐλαιόθηλον ἀμφὶ Μυγδόνος νᾶμα.
Θάνεν δ', ὀπαδὸς Αὐσόνων ἀγήτορι
Μολὼν ἄνακτι, Παρθικὴν ἐφ' ὑσμίνην,
Πρίνπερ παλάξαι χεῖρα δηΐῳ λύθρῳ,
Ἴφθιμον αιαι χεῖρα δουρὶ *κανοζωρ*
Καὶ φασγάνου κνώδοντι πεζὸς ἱπ[πεύς τε].
Ὁ δ' αὐτὸς ἶσος παρθένοισιν αἰδοίαις.

« Ici, l'illustre fils d'nn rol, le frère du roi Mithridate, Amazaspe, né « sur cette terre, qui a la mer Caspienne pour barrière, Amazaspe Ibé- « rien, fils d'Ibérien, a été enseveli, près de la ville qne bâtit Nicator, « sur les bords du fleuve Mygdonius, fertile en olliviers. Venu pour ac- « compagner le prince, générai des Ausoniens, dans la guerre contre les « Parthes, il est mort, avant d'avoir teint sa main du sang ennemi : sa « main, hélas ! qui devait faire des prodiges avec la pointe de la lance « on le tranchant du glaive, lorsqu'il aurait combattu comme fantassin « et comme cavalier. Quant au héros lui-même, il avait la beauté des « vierges pudiques. »

Cette inscription, publiée par Gruter (p. 288, 5), reproduite ensuite dans l'*Anthologie* de Grotius (t. III, p. 396, ed. Hier. de Bosch.), et, plus tard, dans le recueil de M. Welcker, intitulé : *Sylloge epigramm. Græc.* (p. 69), mériterait un commentaire historique et géographique. Elle n'a cependant obtenu, jusqu'à pré-

sent, que quelques lignes d'explication fort insuffisantes de Jér. de Bosch. (*Anthol. Grot.*, t. V, p. 182). Sans vouloir ici réparer cet oubli, nous nous croyons tenu d'éclaircir quelques points, ne fût-ce que pour justifier notre traduction.

L'istbme que pressent d'un côté la mer Caspienne et de l'autre le Pont-Euxin, que ferment, au nord, la chaîne du Caucase, et, au midi, l'Arménie, était habité par des peuples, dont l'histoire nous est aujourd'hui peu connue. On y en distinguait trois principaux : les Colchidiens, établis sur la côte orientale du Pont-Euxin; les Albaniens, sur la côte occidentale de la mer Caspienne, et, au centre, les Ibériens. Pompée, après la guerre contre Mithridate, les vainquit en courant. Mais, au sud de la mer Caspienne, habitait un autre peuple d'une conquête moins facile, et qui causa de cruelles inquiétudes aux Romains, c'étaient les Parthes. Plusieurs fois, ils mirent la main sur l'Arménie et la Mésopotamie, qu'ils regardaient comme leurs vassales naturelles, et chaque fois, Rome, alarmée de ces empiétements, envoya contre eux ses meilleurs généraux, et jusqu'à ses empereurs, vérifiant ainsi elle-même cet oracle de la Sibylle, si fatal à César : « Μήποτ' ἂν τοὺς Πάρθους ἄλλως πως, πλὴν ὑπὸ βασιλέως « ἁλῶναι (Dion. Cass. XLIV, p. 247; cf. Suet. J. *Cæs.* LXXIX). — « Que les Parthes ne seraient jamais vaincus que par un roi. » Trajan fut obligé d'aller leur faire la guerre à deux reprises. Dans ces deux expéditions, (ann. 114-115), il chassa les Parthes de l'Arménie, dont il fit une province romaine, s'empara de Nisibe, fondée par Séleucus Nicator, dans la Mésopotamie, et subjugua tous les peuples de l'isthme. Mais, la mort de cet empereur, arrivée bientôt après, rendit le fruit de ses victoires peu durable. Ce ne fut que cinquante ans plus tard qu'Avidius Cassius, gouverneur de la Syrie, rendit l'avantage aux Romains, et chercha à le consolider, en construisant des forteresses dans l'Osrhoène, et en laissant une garnison considérable dans Nisibe. Précautions inutiles! cette alternative de succès perdus et reconquis, de défaites réparées, continua jusqu'à la mort de Julien; et, à partir de ce moment, la prépondérance passa du côté de la Perse, qui avait accru sa puissance de celle des Parthes. Jovien souscrivit aux humiliantes conditions de paix que lui imposa Sapor (ann. 363), et Rome s'engagea, au nom de son

indigne empereur, à céder les cinq provinces d'au delà du Tigre, à démembrer Nisibe de l'empire, et à renoncer pour toujours à l'Arménie.

Maintenant, à quelle époque de cette histoire se rapporte l'inscription dont nous nous occupons ? Il y est question d'un roi Mithridate ; roi de quelle contrée ? Nous lisons dans Tacite (*Annal.* VI, 32), qu'Artaban, roi des Parthes, s'étant emparé de l'Arménie, Tibère employa, pour la reconquérir, l'Ibérien Mithridate, et le réconcilia avec son frère Pharasmane, qui tenait d'une longue suite d'aïeux le trône même de l'Ibérie. Un peu plus loin (*Ibid.* XII, 44), nous apprenons les résultats de cette alliance : l'Arménie fut enlevée aux Parthes, et donnée par les Romains à Mithridate. Mais bientôt le jeune fils de Pharasmane, appelé Rhadamiste, s'étant montré impatient de recueillir la succession paternelle, son père se hâta de le distraire par d'autres espérances, et lui montra l'Arménie comme une proie facile. Tacite a raconté par quelle série de crimes fut consommée l'usurpation, et comment Mithridate, sa femme et ses enfants furent lâchement égorgés (*Ibid.* 44-47). Le Mithridate de l'inscription pourrait donc être un roi d'Arménie ou d'Ibérie, descendant de celui dont parle Tacite, puisque la même famille donna des souverains aux deux pays. Quant au nom d'Amazaspe, nous le voyons figurer dans les annales de l'Arménie, vers 666 et 759 de J. C., selon le chronographe Samuel. Du reste, il ne faut songer à rapporter cette inscription ni au règne de Tibère, ni à celui de Claude. On y parle en effet d'un empereur qui commandait les Romains en personne, et il suit de là que nous devons au moins descendre jusqu'au règne de Trajan. Mais d'autres signes semblent nous indiquer une date encore plus récente. Nisibe alors paraît déjà fortifiée. Or, nous avons vu que c'était Avidius Cassius qui en avait fait une place forte. D'un autre côté, nous ne pouvons dépasser le règne de Jovien, époque où Nisibe vit ses habitants, si dévoués aux Romains, déportés à Amida, en vertu du traité fait avec Sapor. Nous ne pouvons même, selon moi, aller au delà de l'époque où le royaume des Parthes se fondit dans celui des Perses. Je placerais donc l'inscription entre Marc-Aurèle et Alexandre Sévère ; et, s'il me fallait préciser davantage, sous Septime Sévère, en 201 ou 202.

Quoi qu'il en soit de la place chronologique, qui convient à ce poëme, nous n'hésitons pas à le regarder comme l'œuvre d'un Romain, et d'un Romain médiocrement lettré, médiocrement habile à manier la langue grecque, malgré le jugement, beaucoup trop favorable, qu'on en a porté. « Jos. Scaliger, dit « M. Welcker, totius carminis *elegantissimi* rationem non per- « spexit, historiamque se fatetur ignorare. »

En effet, on y désirerait d'abord plus d'exactitude géographique : l'Ibérie, que le poëte a placée le long de la mer Caspienne, avait les Albaniens entre elle et ces côtes ; le Mygdonius, qu'il appelle Μυγδὼν, se nomme, dans les auteurs, Μυγδόνιος. Et, à ce propos, remarquons que cette forme nouvelle n'a pas été signalée par les lexiques.

On y voit figurer aussi des mots, qui ne se rencontrent point ailleurs ; tels sont, le substantif féminin κλῇθρα, dans le sens de *barrière*, et l'adjectif ἐλαιόθηλος, tous deux également oubliés par les lexiques.

Les emprunts y sont fréquents, mais sans beaucoup de choix ni de goût. Ainsi, au vers 1, Ἶνις paraît un terme à l'usage des tragiques, tandis qu'au vers 8, ὑσμίνη paraît affecté à l'épopée. Au vers 4, ἐνθαδὶ τετάρχυται, est une locution homérique : Ἔνθα ἑ ταρχύσουσι (*Il.* Π', 674). Le vers 9, Πρίνπέρ παλάξαι, κ. τ. λ., reproduit presque celui d'Homère (*Il.* Υ', 503) : Λύθρῳ δὲ παλάσσετο χεῖρας ἀάπτους. Enfin le dernier vers, Ὁ δ' αὐτὸς, κ. τ. λ., n'offre qu'une paraphrase de celui d'Hésiode (*Op. et D.* 71) : Παρθένῳ αἰδοίῃ ἴκελον. Mais dans le vieux poëte, il s'agit de Pandore, la plus belle et la plus attrayante des femmes. L'application n'est pas heureuse.

La forme métrique se montre assez correcte, sauf dans le vers 7, terminé par ἀγήτορι, qui en fait un trimètre ordinaire. Jos. Scaliger proposait ἀγήτωρι, Grotius ἀγητῆρι ; M. Welcker admet l'allongement de l'ο, par licence. La correction de Grotius mérite seule attention ; mais en évitant une irrégularité, elle tombe dans une autre tout aussi grave : les deux premières syllabes de ἀγήτωρ, le même que ἡγήτωρ, sont longues, et laisseraient encore un spondée au cinquième pied. Il est donc plus sage de ne rien changer, et de voir ici un nouvel exemple du mélange dont il a été question plus haut. Ces exemples sont

maintenant assez nombreux pour se soutenir mutuellement, et se faire respecter.

L'inscription, aisée à lire d'un bout à l'autre, arrête au vers 10, où l'on rencontre αιαι et χανοζωρ. Grotius voyait dans le premier αἶ, αἶ, et je suis de son avis; rien de plus fréquent que cette interjection sur des monuments de ce genre. Il faisait du second, γικάσων; je crois bien qu'il s'y cache un participe d'un sens analogue, mais le mot du poëte reste encore à trouver.

Voilà tout ce que j'avais à dire du choliambe grec sous la domination romaine.

J'ai mis sous les yeux du lecteur le plus ample recueil que l'on eût fait des restes de cette poésie. Gaisford avait déjà publié, dans ses notes sur Héphestion (p. 251-258), un assez grand nombre de fragments, qu'on a depuis reproduits en partie; mais il s'était arrêté en deçà de l'époque alexandrine. Pour ce qui est du scazon, personne ne s'en était sérieusement occupé jusqu'ici, et n'avait songé surtout à rapprocher les monuments des divers âges.

Du reste, je n'attache pas à ce soin de colliger plus d'importance que l'on ne doit. Tout le mérite, s'il y a mérite, d'un semblable travail, réside dans la méthode qui analyse les faits, et en montre la loi. Ce qui le prouve, à mon avis, c'est qu'un savant d'un ordre aussi élevé que M. Hermann, après avoir lu tous les fragments recueillis par Gaisford, et peut-être d'autres encore : « Colligimus autem *ex tot exemplis horum versuum, quæ servata sunt*, etc. (*Elem. doctr. metr.*, p. 143), » en a tiré les inductions que nous avons signalées et réfutées.

En terminant chaque époque de cette histoire, nous nous sommes attaché à mettre en lumière les principaux résultats qu'elles nous fournissaient; nous devons maintenant, après avoir brièvement résumé la dernière, exposer quelques nouvelles conséquences, qui découlent de l'ensemble du travail.

Mais auparavant, qu'il nous soit permis d'insister sur un point déjà touché. Nous avons dit que des deux noms, choliambe et scazon, le premier avait été employé par les Grecs et le second par les Latins. Cette distinction nous paraît fondée, et nous tenons à la mettre hors de contestation.

Quand les Grecs voulurent désigner le vers dont nous nous

occupons, par son nom propre, ils l'appelèrent χωλίαμβος, ou, en décomposant le mot, χωλὸς ἴαμβος. Suidas, à l'article Hipponax : « Πρῶτος ἔγραψε παρῳδίαν, καὶ χωλίαμβον. » Clément d'Alexandrie, parlant de l'inventeur de chaque trimètre : « Ἴαμβον « μὲν ἐπενόησεν Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος, χωλὸν δὲ ἴαμβον Ἱππῶναξ ὁ Ἐφέ« σιος. (*Strom.*, I, 16, p. 365, ed. Pott.). » Quand les Latins, au contraire, voulurent désigner ce même vers, ils l'appelèrent *scazon*. Nous avons cité un exemple de Martial; Pline le Jeune a dit en prose : « Cave, ne libellos, quos hendecasyllabi elicere non « possunt, *scazontes* extorqueant (VII, 11). » Cicéron s'était servi du terme vague, *Hipponacteus*, ici hors de question : « Senarios « vero et *Hipponacteos* effugere vix possumus (*Orat.* LVI). »

Mais, on opposera peut-être l'exemple d'un poëte grec et l'usage des grammairiens latins. Philippe, en effet, qui vivait sous Adrien, a dit, en parlant d'Hipponax (*Anthol. Pal.* VII, 405) :

Σκάζουσι μέτροις ὀρθὰ τοξεύσας ἔπη.

« Ayant décoché les traits d'une poésie sûre, en vers boiteux. » Et, parmi les grammairiens latins, Fortunatianus et Victorinus se sont exprimés de la sorte; le premier : « In iambico metro, « si penultimam longam feceris, *scazon* vocatur, quem et *cho-« liambon* et Hipponaction vocant (p. 2697). » Le second : « Ex « iambicis alia integra, alia clauda, quæ *scazonta*, seu *cho-« liamba* vocant, inducuntur (p. 1526). » A cela, nous répondrons que cette double autorité n'est ici d'aucun poids. En effet, ce sont de mauvais guides que les poëtes, quand on désire savoir le nom des objets; et la raison en est simple. Le poëte, obligé de consulter à la fois les intérêts du vers et de la poésie, remplace ordinairement le mot propre par un équivalent, qui, en bornant moins le choix, se prête mieux aux besoins du mètre, et, en offrant moins de compréhension, favorise mieux le vague poétique. Ainsi, n'agit pas le prosateur; en veut-on, sur le point même en question, la preuve convaincante? Démétrius de Phalère, dans le *Traité de l'élocution*, a exprimé la même idée que Philippe; il a dit aussi d'Hipponax : « Λοιδορῆσαι βουλόμενος τοὺς « ἐχθροὺς, ἔθραυσε τὸ μέτρον, καὶ ἐποίησε χωλὸν ἀντὶ εὐθέος (§ 301). « — Voulant injurier ses ennemis, il brisa le vers, et le fit boi-

« teux, de droit qu'il était. » Mais il s'est bien gardé d'employer σκάζον, au lieu de χωλόν.

Passons aux grammairiens; que faut-il conclure de leurs paroles? Que pour eux, il y avait trois noms désignant le vers d'Hipponax au même titre. Et, en effet, ils venaient après deux littératures, d'une égale autorité à leurs yeux, ayant ainsi désigné le vers; c'est-à-dire qu'ils se trouvaient précisément dans le même cas que nous. Il est vrai que, pour confirmer la dénomination de χωλίαμβος, j'ai invoqué l'autorité des grammairiens grecs, tandis que, pour admettre la confusion de χωλίαμβος et de σκάζων, je repousse l'autorité des grammairiens latins. Cela est tout simple : les grammairiens grecs n'ont jamais puisé leur doctrine que chez les Grecs, tandis que les grammairiens latins ont pris de toute main. C'est à la critique à faire aujourd'hui le triage.

Le nom propre du vers d'Hipponax fut donc, chez les Grecs, χωλίαμβος, et, chez les Latins, *scazon*. Telle est la distinction que je tenais à établir.

Les deux faits saillants de l'histoire du choliambe, sous la domination romaine, sont, d'une part, le mélange de l'ïambe droit et de l'ïambe boiteux, d'une autre part, l'accouplement du vers d'Hipponax avec une épode dactylique. Le premier fait, curieux en lui-même, a de plus l'avantage de nous préparer aux exemples semblables que nous rencontrerons. Le second, unique dans son genre, ne dut pas se répéter souvent; mais je pense que de temps en temps on donna au choliambe une épode ïambique; Martial me paraît le prouver, lui qui a dit une fois (I, 62) :

Verona docti syllabas amat vatis;
Marone felix Mantua est.
Censetur Apona Livio suo tellus,
Stellaque, nec Flacco minus.

Par le grand nombre de vers hipponactéens que nous avons cités, le lecteur a pu juger à combien de sujets différents convenait ce genre de poésie. Tour à tour, en effet, nous l'avons vu s'appliquer à l'inscription funèbre, pour faire parler à la douleur un langage à la fois simple et noble; à l'épigramme, afin d'en ren-

dre le trait plus sûr, s'il était moins léger ; à la fable, pour donner à son enjouement un peu de gravité, sans lui ôter sa familiarité décente ; à tous les sujets, en un mot, qui demandaient un sérieux tempéré, ou qui étaient inspirés par une passion réfléchie.

Le lecteur a pu remarquer également que le dialecte de tous les choliambes grecs est le dialecte ionien. Quelle en est la raison? on ne saurait en donner qu'une seule : c'est qu'Hipponax l'Éphésien, père de cette poésie, la revêtit aussi de son propre langage.

Enfin, une chose qui aura dû frapper tout le monde, c'est d'un côté, la pureté métrique du choliambe, et de l'autre, les libertés souvent criantes du scazon. Le goût hellénique s'est préservé jusqu'à la fin de tout excès, tandis que celui des Latins s'est compromis par d'étranges écarts. Que devait-il donc s'être passé entre ces deux extrêmes? car les Romains peuvent bien avoir empiré le mal, mais non pas en avoir donné l'exemple. Nous l'avons dit, cette époque est celle de la confusion des genres, symptôme le plus alarmant de la corruption du goût et de la mort des littératures. A mesure que le talent perd de sa force, il trouve le joug de la règle plus lourd, et le moment arrive, où il ne peut se mouvoir, sans faire appel aux ressources de plusieurs genres. Ainsi, quand les entraves de cet ïambe, qu'Archiloque avait appliqué à la fable, devinrent trop gênantes, on recourut aux libertés de l'ïambe tragique, et ces libertés ne suffisant plus, on demanda celles de l'ïambe comique, et on alla jusqu'à produire des monstres. Témoin Phèdre, qui fit des ïambes tels que celuici (IV, 4, 21) :

Seponit mœchæ vestem, mundum muliebrem.

Sorte d'hermaphrodite, dont l'intelligence du lecteur peut seule déterminer le genre. Placez, en effet, l'ictus de cette façon :

–́ – | –́ – | –́ – | –́ – | –́ ⏑ ⏑ | ⏓́ –,

et vous avez un hexamètre; placez-le au contraire de la façon suivante :

– –́ | – –́ | – –́ | – –́ | – ⏑́ ⏑ | ⏓ –́,

et vous avez un ïambique.

De même, pour s'affranchir de la gêne qu'imposait le choliambe, on recourut à l'ïambe tragique, et on lui demanda ses anapestes, ses tribraques, ses spondées. Toutefois, nous en étions presque réduits à le conjecturer, du moins en ce qui concerne les Grecs, lorsque le manuscrit de Sainte-Laure est venu nous offrir des traces manifestes et nombreuses de cette époque de transition. Nous voici donc par l'ordre de la matière et par celui des temps, conduits jusqu'à Babrius.

Je ne rappellerai point les circonstances de cette découverte; M. Boissonade l'a déjà fait avec une élégante précision : je remarquerai seulement que le nouveau fabuliste s'est trouvé dans un couvent, et que les moines jouent un grand rôle dans l'histoire de la fable. Ce manuscrit est, dit-on, du xe siècle, et paraît avoir été divisé en deux parties. La première, précédée d'une dédicace, offerte à un enfant du nom de Branchus (Ὦ Βράγχε τέκνον), renferme CVII apologues; la seconde est incomplète, et n'a conservé que les XVI premières fables. Elle est précédée aussi d'une dédicace, à l'adresse d'un enfant, mais qui cette fois ne s'appelle plus Branchus, et porte seulement le titre de *fils du roi Alexandre* (Ὦ παῖ βασιλέως Ἀλεξάνδρου).

Les fables sont distribuées par séries; chaque série est marquée d'une lettre particulière de l'alphabet, et ne contient que des apologues commençant par cette lettre. On le voit, il était difficile d'imaginer une disposition moins intelligente. En effet, toutes les lettres ne sont pas également riches en mots; de là, il est résulté une choquante disproportion entre les séries : la série A, par exemple, nous offre 17 fables, tandis que la série Z n'en contient que 3; la série Λ, grâce aux *lions* et aux *loups*, est allée jusqu'à 19, tandis que la série Ξ s'est arrêtée à 2.

Par suite de cet arrangement, des sujets analogues, ou dans lesquels figuraient les mêmes personnages, ont été placés à des distances considérables les uns des autres; et de simples quatrains se sont trouvés à côté de drames qui comprenaient au delà de cent vers. Ainsi la fable XCV a 102 vers, et la fable XCVI, 4, bien que le manuscrit lui en prête 6.

Ce n'est pas tout; cette disposition a produit encore les plus funestes résultats. Supposez, en effet, qu'un fabuliste de talent, ce sera Babrius, si vous voulez, ait eu parmi ses œuvres beau-

coup de fables commençant par la même lettre ; très-certainement le collecteur, pour ne pas surcharger une série, aura fait des suppressions ; supposez ensuite que ce même fabuliste n'ait pas eu assez d'apologues pour former ou défrayer une série ; très-certainement le collecteur aura cherché ailleurs ce supplément. Supposez enfin qu'à une époque récente, un de ces faiseurs de recueils, comme il en a tant existé, possédât un certain nombre de fables choliambiques de diverses époques, et fournissant de quoi composer les vingt-quatre séries, cet homme aura impitoyablement aligné, sous le niveau brutal de la lettre alphabétique, le bon, le médiocre et le mauvais ; puis divisant sa collection en deux parties, l'une de onze lettres, et l'autre de treize (le second livre du manuscrit commence, en effet, à la lettre M), sans doute parce que les dernières séries donnaient une moisson peu abondante, il aura mis à la tête de chacune de ces divisions une dédicace empruntée à une collection antérieure, ou fabriquée peut-être par lui-même, et aura signé l'ouvrage d'un nom célèbre dans l'apologue.

Ces suppositions, dira-t-on, sont plus ou moins vraisemblables; mais avez-vous quelques preuves des dommages que vous imputez à l'ordre alphabétique ? On a déjà vu ou cru voir dans le manuscrit de Sainte-Laure des interpolations, ou des traces de ce qu'on appelle une autre *récension;* mais y aurait-il réellement des fables entières, et en assez grand nombre, appartenant à des poëtes différents et à différentes époques ? Je réponds : oui, et vais essayer de le prouver.

Guidé par l'étude préliminaire de tous les monuments aujourd'hui subsistants de la poésie choliambique grecque et romaine, j'ai entrepris la lecture du nouveau manuscrit ; je l'ai répétée plusieurs fois, pesant les mots, comptant les pieds, m'arrêtant aux césures, et notant tout. Au bout de ce travail, mes observations éparses rapprochées, j'ai trouvé que plusieurs fables étaient, quant à la métrique, parfaitement régulières ; que d'autres, au contraire, donnaient dans tous les excès, et que quelques-unes servaient, pour ainsi dire, de lien aux deux extrêmes, se permettant d'assez fortes licences, mais sans aller jusqu'à l'abus. C'était déjà une indication positive, mais qui ne suffisait pas. J'ai vérifié alors si les autres fautes signalées par mes notes

coïncidaient avec des infractions graves aux lois de la métrique, et j'ai trouvé que partout les défauts s'attiraient, comme les qualités. Cette coïncidence achevait de me fixer.

Il est des principes de critique qui n'induisent jamais en erreur ; tel est celui-ci : on ne peut admettre que le même poëte se montre tantôt plein de respect, tantôt plein de mépris pour les préceptes du goût, de la langue et du genre de poésie qu'il traite. Sans doute le génie et même le talent ont leurs moments de sommeil ; mais gardons-nous de confondre ces inégalités avec la violation de règles, hors desquelles il n'est plus d'art.

Un autre principe, c'est que moins un poëte est habile, plus il se donne de libertés ; plus il est indocile au joug de la règle.

Un troisième principe encore, c'est que les licences qu'on prend aux époques de décadence, auraient, en des temps meilleurs, passé pour des vices. Nous avons déjà montré par des raisons tirées de la nature même des pieds, quelle devait être la composition du chollambe ; ajoutons ici une seconde explication, qui rentre à la vérité dans la première, mais qui la rend plus sensible ; et, après avoir décrit le caractère de la musique, figurons-en, pour ainsi dire, la note.

Le propre de l'ïambe est d'avoir ses ictus, ou accents métriques, séparés par l'intervalle d'un seul temps ; voilà pourquoi il devait à la rigueur n'admettre ni trisyllabes, ni spondées. Toutefois, comme ce dernier pied ne prend deux temps qu'en une syllabe, il sembla pouvoir faire illusion à l'oreille, et on le toléra. Mais le spondée entraîna le dactyle après lui, et l'infraction devint un peu plus grave ; car le dactyle sépare deux ictus de suite par l'intervalle de deux temps (∪⏗ | ⏗∪∪ | ∪⏗). L'admission du dactyle nécessita celle du tribraque, qui, comme lui, résout l'arsis, et a de moins que lui l'allongement de l'anacrouse.

Ces licences altéraient déjà sensiblement le rhythme ; cependant le vers était encore destiné à une nouvelle épreuve. On s'est étonné des débats orageux qu'a soulevés la présence de l'anapeste dans l'ïambe tragique ; c'était ne pas sentir le désordre qu'occasionne ce pied. L'anapeste est le fléau de l'ïambe ; cela se démontre : seul de tous les pieds, en effet, il a son ictus après deux temps, formés par deux syllabes, ce qui force la voix d'abréger ces deux syllabes de moitié, et de gagner un temps

sur deux, sans illusion possible pour l'oreille. Il n'est donc pas étonnant que les tragiques l'aient exclu de l'intérieur de l'ïambe, excepté dans les noms propres, où la nécessité servait d'excuse; et qu'ils l'aient relégué à l'entrée du vers, où son anacrouse était le moins nuisible. C'est aussi ce qui explique pourquoi les comiques, qui laissèrent à ce pied plusieurs places dans leur ïambe, évitèrent soigneusement de le faire précéder d'un dactyle ou d'un tribraque, parce qu'il se serait trouvé trois temps entre les deux ictus (ῠύ̆ ᴗ | ᴗ ᴗ ⏑́).

Le choliambe, sorte de poésie privilégiée, qui ne s'appliquait qu'à des genres choisis, et qui avait déjà demandé un sacrifice coûteux à l'ïambe, dans la dernière dipodie, n'en devait être que plus rigoureux dans le reste du vers. Aussi, en mettant à part cette grande et encore énigmatique exception d'Hipponax, n'avons-nous trouvé de tribraques ni au premier, ni au second, ni au cinquième pied; un seul poëte, Aeschrion, en a fait usage deux fois au troisième pied, et quatre fois au quatrième. Le dactyle s'est montré plus souvent, mais avec beaucoup de réserve, au premier et au troisième pieds; quant à l'anapeste, il n'a paru en aucun lieu.

L'application de ces principes nous a donc permis d'établir des divisions, qui n'ont rien d'arbitraire, et de restituer à chaque époque ce qui lui appartient. Mais, avant d'exposer cette classification, nous avons besoin d'amener le lecteur à notre sentiment par des preuves nombreuses. Un moyen qui nous a semblé efficace pour cela, c'est de procéder graduellement, en allant de la partie au tout. Nous croyons en effet que, si nous parvenons d'abord à montrer que, dans les fables où se trouvent des vers manifestement interpolés, ce sont précisément ces vers, et non le reste de la fable, qui présentent tous les vices réunis, on nous accordera plus aisément ensuite que des apologues, offrant dans leur totalité cette même réunion de vices, doivent être jugés comme des interpolations, par rapport à d'autres apologues irréprochables de tout point.

Le premier argument que je veux faire valoir, portera, je l'espère, la conviction dans tous les esprits. Il s'agit de la fable XII; j'ai besoin de la citer tout entière.

Ἀηδὼν καὶ Χελιδών.

Ἀγροῦ Χελιδὼν μακρὰν ἐξεπωτήθη·
Εὗρεν δ' ἐρήμοις ἐγκαθημένην ὕλαις
Ἀηδόν' ὀξύφωνον· ἡ δ' ἀπεθρήνει
Τὸν Ἴτυν ἄωρον ἐκπεσόντα τῆς ὥρης.
[Ἐκ τοῦ μέλους δ' ἔγνωσαν αἱ δύ' ἀλλήλας,
Καὶ δὴ προσέπτησάν τε καὶ προσωμίλουν.]
Χ' ἡ μὲν Χελιδὼν φησι· « Φιλτάτη, ζώοις·
« Πρῶτον βλέπω σε σήμερον μετὰ Θρᾴκην.
[« Ἀεί τις ἡμᾶς πικρὸς ἔσχισεν δαίμων·
« Καὶ παρθένοι γὰρ χωρὶς ἦμεν ἀλλήλων.]
« Ἀλλ' ἐλθ' ἐς ἀγρὸν, καὶ πρὸς οἶκον ἀνθρώπων·
« Σύσκηνος ἡμῖν καὶ φίλη κατοικήσεις·
« Ὅπου γεωργοῖς, κοὐχὶ θηρίοις ᾄσεις.
[« Ὕπαιθρον ὕλην λεῖπε, καὶ παρ' ἀνθρώποις
« Ὁμώροφόν μοι δῶμα καὶ στέγην οἴκει.
« Τί σε δροσίζει νυκτὸς ἔννυχος στίβη,
« Καὶ καῦμα θάλπει, πάντα δ' ἀγρότιν τήκει ;
« Ἄγε δὴ σεαυτὴν, σοφὰ λαλοῦσα, μήνυσον. »]
Τὴν δ' αὖτ' Ἀηδὼν ὀξύφωνος ἠμείφθη·
« Ἔα με πέτραις ἐμμένειν ἀοικήτοις·
[« Καὶ μή μ' ὀρεινῆς ὀργάδος σὺ χωρίσῃς.
« Μετὰ τὰς Ἀθήνας ἄνδρα καὶ πόλιν φεύγω·]
« Οἶκος δέ μοι πᾶς κἀπίμιξις ἀνθρώπων
« Λύπην παλαιῶν συμφορῶν ἀναξαίνει. »

[Παραμυθία τίς ἐστι τῆς κακῆς μοίρης
Λόγος σοφὸς, καὶ μοῦσα, καὶ φυγὴ πλήθους·
Λύπη δ', ὅταν τις, [οἷσιν] εὐσθενῶν ὤφθη,
Τούτοις ταπεινὸς αὖθις ὢν συνοικήσῃ.]

Le Rossignol et l'Hirondelle.

Chélidon s'envola loin de son champ, et trouva retirée dans des forêts solitaires Aédon[1] à la voix éclatante. Celle-ci déplorait la mort

1. Il fallait un nom féminin, et je ne pouvais employer *Philomèle*, parce que, dans la tradition que suit ici le poëte, on le verra plus bas, ἀηδὼν représente *Procné*. De son côté, *Procné* m'a paru blesser un peu trop l'usage actuel, fondé sur une autre tradition, et je me suis décidé à retenir les noms grecs.

prématurée d'Itys, tombé en la fleur de ses ans. [Elles se reconnurent toutes deux à leur chant, et volèrent l'une auprès de l'autre, et s'entretinrent.] Et Chélidon dit : « Très-chère, salut; c'est la première « fois aujourd'hui que je te vois, depuis le temps de Thrâce. [Toujours « quelque Génie funeste nous sépara ; jeunes filles, nous étions aussi « éloignées l'une de l'autre.] Mais viens au champ, et vers la de- « meure des hommes ; tu y vivras ma compagne et mon amie, et y feras « entendre ta voix aux cultivateurs, et non plus aux animaux sauvages. « [Laisse la forêt en plein air, et viens chez les hommes habiter même « toit, même abri que ta sœur. Pourquoi essuyer la rosée glaciale des « nuits, et la chaleur brûlante, et te laisser flétrir par toutes les intem- « péries de cette vie des bois? Çà donc ! montre qui tu es, en disant de « sages paroles. »] Aédon à la voix éclatante lui répondit à son tour : « Laisse-moi sur ces rochers déserts; [et ne m'arrache pas à ces « montagnes incultes. Depuis le temps d'Athènes, je fuis l'homme et la « ville.] Tout séjour, tout commerce avec les humains aigrit la douleur « de mes anciennes infortunes. »

[C'est une consolation, dans une destinée malheureuse, qu'un discours sensé, que le chant, que la fuite de la multitude. Mais c'est un sujet d'affliction, quand on est tombé dans l'abaissement, que de se trouver avec les témoins de sa prospérité. »]

Par une heureuse fortune, cette fable s'est trouvée en même temps et dans le manuscrit de Sainte-Laure et dans un recueil déjà connu depuis des siècles ; je veux parler des tétrastiques d'Ignatius Magister. Tout le monde sait que cet Ignace le Maître, ou le Diacre, était un moine de Constantinople, qui vivait au IX[e] siècle, et qui réduisit à quatre ïambes des apologues en vers de toute longueur, et appartenant à d'autres poëtes. Or, c'est à la suite de ces quatrains que, par une exception unique, l'apologue du *Rossignol et l'Hirondelle* s'est conservé intact. Cependant, les deux fables présentent de notables différences, principalement dans l'étendue; car la nouvelle a de plus que l'ancienne les quinze vers que nous avons isolés. D'où vient cette addition ? Serait-ce une seconde façon de l'auteur, ou le produit de la fusion de deux apologues, ou l'ajoutage malheureux d'un interpolateur? Pour faire à ces questions une réponse décisive, nous avons besoin d'examiner les nouveaux vers sous le point

de vue de la pensée, de l'expression, du rhythme et de l'histoire mythologique : nous tâcherons d'être brefs.

V. 5. « Elles se reconnurent toutes deux à leur chant. » — Eh ! qu'importe, que ce soit à la voix ou à la forme du corps? Evidemment, ce vers n'est dû qu'à la fausse opinion qu'il fallait justifier ὀξύφωνον et ἀπεθρήνει.

V. 6. « Et volèrent l'une auprès de l'autre, et s'entretinrent. » — On conviendra que la précaution est au moins inutile; pour converser, il faut être à une distance raisonnable, cela va sans dire. Un poëte habile eût ménagé là une reconnaissance imprévue, et l'eût annoncée par un cri de tendresse. C'est aussi ce qu'a fait l'ancien fabuliste : « Très-chère, salut. » Puis, un vers lui suffit à rappeler le passé déplorable des deux sœurs ; mais une pareille sobriété n'était pas du goût du poëte de Sainte-Laure, qui ajoute :

V. 9 et 10. « Toujours quelque Génie funeste nous sépara ; « jeunes filles, nous étions aussi éloignées l'une de l'autre. » — Que signifie cependant le dernier vers? Παρθένοι, pris à la rigueur, ferait entendre que, dans la maison de leur père, les jeunes filles étaient séparées ; ce qui ne se peut supposer. Il s'agit sans doute de la séparation qui eut lieu après le mariage ; mais alors la plainte cesse de nous intéresser : nous savons que la Thrace n'est pas voisine d'Athènes, et nous pensons que des souvenirs plus douloureux devraient préoccuper les deux sœurs.

Dans la fable ancienne, Chélidon invite sa sœur à venir dans la demeure des hommes ; et son invitation est comprise en deux vers. Je dis en deux vers, malgré le troisième : Ὅπου γεωργοῖς, κοὐχὶ θηρίοις ᾄσεις, parce que je le regarde comme une interpolation déjà ancienne. Je me fonde sur ce qu'il est en désaccord avec ce qui précède, et qu'on ne le trouve point dans le manuscrit de Sainte-Laure. Quoiqu'il en soit, la Chélidon du mont Athos est bien autrement verbeuse ; elle ajoute cinq vers de plus. D'abord, elle répète en partie ce qui vient d'être dit ; puis, oubliant qu'elle parle à un oiseau, elle cherche à réveiller dans son interlocutrice le sentiment de la coquetterie et de la vanité : « Pourquoi essuyer la rosée glaciale des nuits, et la chaleur « brûlante, et te laisser flétrir par toutes les intempéries de

« cette vie des bois? Çà donc! montre qui tu es, en disant de « sages paroles. »

Dans la fable ancienne, la réponse d'Aédon est aussi discrète que touchante; mais, dans le manuscrit de Sainte-Laure, elle a deux vers de plus, dont l'un ne fait qu'amplifier misérablement le vers précédent, et l'autre renferme une méprise grossière, sur laquelle nous reviendrons.

Après la pensée, examinons l'expression.

V. 5. Ἐκ τοῦ μέλους δ' ἔγνωσαν αἱ δύ' ἀλλήλας. — Il y a longtemps que M. Hermann a remarqué que δὲ, après trois mots, est toujours l'indice d'une mauvaise poésie. (*Ad Orphica*, p. 820). Αἱ δύ' ἀλλήλας continue dignement ce début; notons que ἀλλήλων se représentera au vers 10.

V. 15. Ὁμώροφόν μοι δῶμα καὶ στέγην οἴκει. — Ὁμώροφον δῶμα et στέγη disent absolument la même chose; et rien de plus indigent que ce vers, si ce n'est peut-être le suivant, où l'on trouve l'accumulation stérile de νυκτὸς ἔννυχος 'στίβη.

V. 18. Σεαυτὴν.... μήνυσον, proprement : *dénonce-toi toi-même,* n'est ni de bonne grécité ni de bon goût.

L'apologue conservé par Ignace n'offre rien de pareil.

Passons à l'examen du rhythme. Dans les deux fables, le premier vers présente un spondée au quatrième pied, Μακρὰν ἐξεπωτήθη; mais il ne faut point hésiter à restituer μακρόν. Sauf ce léger accident, la fable ancienne ne déroge à la sévérité du choliambe que par un tribraque au premier pied du vers 4 : Τὸν Ἴτυν. Il n'en est pas ainsi de la nouvelle.

Et d'abord, à ce vers, nous rencontrons une énormité, qui eût effrayé la comédie elle-même, c'est un tribraque suivi d'un anapeste : Τὸν Ἴτυλον ἄωρον. Ajoutons que la substitution de Ἴτυλος à Ἴτυς est encore une méprise grossière, nous en dirons la raison.

Le vers 17 aurait un spondée au cinquième pied, d'après le manuscrit, qui donne : .....Πάντα δ' ἀγρώτην τήκει; mais c'est une orthographe engendrée par l'iotacisme, et il faut lire ἀγρότιν.

Le vers 18 nous offre un anapeste au premier pied et un dactyle au troisième : Ἄγε δὴ σεαυτὴν, σοφὰ λαλοῦσα, μήνυσον. Remarquons encore que l'anapeste est composé de deux mots, dont l'un n'est pas une préposition, ce qui empire la licence.

Le vers 21, terminé par χωρίσῃς, est un exemple de ces ïam-

bes droits fourvoyés parmi des ïambes boiteux. M. Boissonade a doublé le σ; mais il a fait trop d'honneur à un mauvais vers. Nous parlerons plus loin des réduplications de consonnes, à propos du dialecte de ces fables.

Le vers 22 commence aussi par un anapeste : Μετὰ τὰς Ἀθήνας.

Je n'ai pas encore parlé de la morale, qui, du reste, ne se trouve que dans le manuscrit de Sainte-Laure. Elle est double et de mains différentes. La première, fabriquée par les moines, trahit son origine tout d'abord. La seconde est due à quelqu'un qui se souvenait de ces vers de l'*Hécube* (956) :

Ὅτῳ γὰρ ὤφθην εὐτυχοῦσ' αἰδώς μ' ἔχει
Ἐν τῷδε πότμῳ τυγχάνουσ' ἵν' εἰμὶ νῦν.

Peut-être l'aurait-on faite avec ce passage du *Vigneron* d'Amphis, si on l'avait connu (Ap. Stob. CIV, 6) :

Ἐν οἷς ἂν ἀτυχήσῃ τις ἄνθρωπος τόποις,
Ἥκιστα τούτοις πλησιάζων ἥδεται.

Il y avait au vers 3 une lacune que M. Dübner a remplie par οἷσιν. La correction est certaine; rien de plus fréquent que cette correspondance des antécédents avec leurs relatifs; les exemples que nous venons de citer, le prouvent déjà.

On le voit, toutes ces erreurs sont solidaires, et suffiraient pour établir la vérité que nous voulons démontrer; mais nous n'avons pas encore allégué l'argument le plus convaincant.

Dans l'*Odyssée* (Τ, 518), Pénélope parle ainsi à Ulysse :

Ὡς δ' ὅτε Πανδαρέου κούρη, χλωρηῒς ἀηδὼν,
Καλὸν ἀείδῃσιν, ἔαρος νέον ἱσταμένοιο,
Δενδρέων ἐν πετάλοισι καθεζομένη πυκινοῖσιν,
Ἥτε θαμὰ τρωπῶσα χέει πολυηχέα φωνὴν,
Παῖδ' ὀλοφυρομένη Ἴτυλον φίλον, ὅν ποτε χαλκῷ
Κτεῖνε δι' ἀφραδίας, κοῦρον Ζήθοιο ἄνακτος.

« Telle, la fille de Pandarée, Aédon, amie de la verdure, lorsque, « retirée sous l'épais feuillage des arbres, elle chante harmonieusement « le retour du printemps, et répand les accents éclatants de sa flexible « voix, pleurant son fils Ityle, pleurant le rejeton du roi Zéthus, qu'elle-« même, dans sa frénésie, jadis perça d'un fer. »

Et Eustathe à ce sujet nous dit : « Τὸν δὲ περὶ τῆς ἀηδόνος μῦθον « ἀνομοίως τοῖς νεωτέροις μεταχειρίζεται ὁ ποιητής. Οὔτε γὰρ Πανδίονος « ὁμοίως αὐτοῖς μέμνηται, εἰ μὴ ἄρα διώνυμος ἐκεῖνος ἦν, Πανδάρεός τε « καὶ Πανδίων καλούμενος· οὔτε Πρόκνης, οὔτε Τηρέως· καὶ τὸν παρὰ « τοῖς νεωτέροις δὲ Ἴτυν, Ἴτυλον αὐτὸς λέγει. Ἃ δὲ κοινῶς οἱ μεθ' Ὅμη-« ρον περὶ ἀηδόνος γράφουσι, τοιαῦτά ἐστί. Πανδίονος Ἀττικοῦ τυράν-« νου γίνεται Πρόκνη καὶ Φιλομήλα. Τούτων ἡ Φιλομήλα γαμεῖται Τηρεῖ « τῷ Θρᾳκί. Μέλλοντα δέ ποτε Ἀθήναζε τὸν Τηρέα ἥκειν, ἱκέτευεν ἡ « γυνὴ τὴν ἀδελφὴν Πρόκνην ἐν τῷ ἐπανήκειν συνενέγκασθαι. Ὁ δὲ « ποιεῖ μὲν τοῦτο, περὶ δὲ τὴν ὁδὸν βιάζεται τὴν κόρην, καὶ φθείρας, « γλωσσοτομεῖ, ὡς ἂν μὴ ἔχοι τῇ ἀδελφῇ ἐκλαλῆσαι τὸ πάθος. Ἀλλ' ἡ « Πρόκνη ἐν ἱστῷ ἐξυφαίνει τὴν βίαν· καὶ ἡ Φιλομήλα τὴν τῆς ἀδελφῆς « γλῶτταν ἀντισταθμᾶται τοῦ παιδὸς, καὶ ἀνελοῦσα τὸν υἱὸν Ἴτυν, πα-« ραβάλλει τῷ ἀνδρὶ φαγεῖν. Ὁ δὲ γνωρίζει τὸν παῖδα, λειψάνοις μικροῖς « τεκμηράμενος, καὶ διώκει τὰς ἀδελφάς. Αἱ δὲ φεύγουσι, καὶ τοὺς κρείτ-« τονας αἰτησάμεναι, πτερύσσονται, εἰς χελιδόνα μὲν ἡ Φιλομήλα, Πρόκνη « δὲ εἰς ἀηδόνα. Τοῖς δὲ περὶ τὸν ποιητὴν ἑτεροῖα δοκεῖ (P. 1874). » (Ici je quitte le récit d'Eustathe, pour suivre celui d'un des anciens scholiastes de l'*Odyssée*. Les deux commentateurs s'accordent sur les faits; mais le dernier est plus court, et il s'appuie, en outre, de la grave autorité de Phérécyde.)—« Γαμεῖ Ζῆθος « μὲν Ἀηδόνα, τὴν τοῦ Πανδαρέου, τῶν δὲ γίνεται Ἴτυλος καὶ Νηΐς. « Ἴτυλον δὲ ἡ μήτηρ Ἀηδὼν ἀποκτείνει διὰ νυκτὸς, δοκοῦσα εἶναι τὸν « Ἀμφίονος παῖδα, ζηλοῦσα τὴν τοῦ προειρημένου γυναῖκα, ὅτι ταύτῃ « μὲν ἦσαν ἓξ παῖδες, αὐτῇ δὲ δύο. Ἐφορμᾷ δὲ ταύτῃ ὁ Ζεὺς ποινήν· ἡ « δὲ εὔχεται ὄρνις γενέσθαι, καὶ ποιεῖ αὐτὴν ὁ Ζεὺς ἀηδόνα. Θρηνεῖ δὲ « ἀεί ποτε τὸν Ἴτυλον, ὥς φησι Φερεκύδης (*Schol. ant. in Odyss.*, « p. 518).—Homère traite la fable du rossignol autrement que les « poëtes, qui vinrent après lui. Il ne parle pas, en effet, comme « eux, de Pandion, à moins que ce roi n'ait été désigné sous les « deux noms de Pandarée et de Pandion. Il ne fait pas non « plus mention de Procné ni de Térée; et l'enfant qu'ils appellent « Itys, il le nomme Ityle. Du reste, voici cette fable, telle que « la racontent généralement les poëtes postérieurs à Homère. De « Pandion, roi de l'Attique, naissent Procné et Philomèle. Phi-« lomèle épouse Térée le Thrace. Comme celui-ci s'apprêtait à « partir pour Athènes, sa femme le prie d'amener, à son retour, « sa sœur Procné. Térée se conforme à ce désir, et, en chemin,

« il fait violence à la jeune fille, et après l'avoir déshonorée, lui « coupe la langue, afin qu'elle ne pût pas révéler à sa sœur cet « attentat. Mais Procné brode sur une toile sa funeste aventure, « et Philomèle venge la mutilation de sa sœur au prix de son « enfant : ayant tué Itys, elle le sert à manger à son mari. Térée « reconnaît son fils à quelques débris du corps, et poursuit les « deux sœurs. Celles-ci s'enfuient, et ayant supplié les dieux, « elles sont changées en oiseaux : Philomèle devient hirondelle, « et Procné, rossignol. La tradition suivie par Homère est tout « autre. — Zéthus épouse Aédon, fille de Pandarée, et de ce « mariage naissent Ityle et Néïs. Aédon tue Ityle pendant la « nuit, le prenant pour le fils d'Amphion, dont elle jalousait la « femme, parce que celle-ci avait six enfants, tandis que elle, « Aédon, n'en avait que deux. Jupiter lui envoie son châtiment; « elle souhaite de devenir oiseau, et Jupiter la change en rossi- « gnol. Depuis, elle pleure constamment Ityle, comme dit Phé- « récyde. »

Ce récit d'Eustathe, si important pour la critique, a besoin d'être redressé en un point essentiel. Le commentateur nous dit que les poëtes postérieurs à Homère admettent que Philomèle épousa Térée; c'est une distraction. La fable, développée fidèlement en tout le reste par Eustathe, donnait Procné pour femme à Térée; les mythographes ne laissent aucun doute sur ce fait. Apollodore : « Πανδίων τὸν πόλεμον σὺν αὐτῷ κατορθώσας, ἔδωκε Τη- « ρεῖ πρὸς γάμον τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα Πρόκνην. Ὁ δὲ ἐκ ταύτης γεν- « νήσας παῖδα Ἴτυν, κ. τ. λ. (III, 14, 8). — Pandion, ayant heu- « reusement terminé la guerre par le secours de Térée, lui « donna sa fille Procné en mariage. Térée ayant eu d'elle un « fils nommé Itys, etc. » Cf. Tzetz., *Schol. ad Hes. Op. et D.*, 566.

Un fait encore sur lequel cette fable n'a point varié, c'est que Procné, mère d'Itys, fut changée en rossignol, et Philomèle en hirondelle; les exemples abondent.

Mais, plus tard, la tradition fut modifiée en plusieurs points, notamment en ce qui concerne la métamorphose des deux femmes : Procné, l'épouse de Térée, devint hirondelle, et Philomèle, rossignol. C'est la fable qu'a longuement développée Ovide (*Métam.*, VI, 424-676), et qu'ont adoptée la plupart des poëtes latins, ainsi que les modernes.

La légende de Philomèle et Procné, une des plus anciennes de l'histoire fabuleuse, subit donc trois changements successifs, qui en firent autant de traditions distinctes. La première, que nous appellerons tradition ionienne, se compose d'un petit nombre de faits, et présente des noms sous une forme qui ne reparait plus ensuite ; tels sont Pandarée et Ityle, que remplacent pour toujours Pandion et Itys. Je dis pour toujours, même en me souvenant de l'exemple de Catulle (LXV, 14) :

Qualia sub densis ramorum concinit umbris
Daulias, absumpti fata gemens Ityli.

Parce que j'ai la conviction qu'il faut lire *Ityos*, au lieu de *Ityli*. Catulle regardait sans doute les modèles grecs ; mais il ne remontait pas ici jusqu'à Homère ; ce qui le prouve sans réplique, c'est le mot *Daulias*.

La seconde tradition, qui se peut appeler attique, fut enrichie par les poëtes dramatiques de tous les détails qu'Eustathe nous a racontés.

La troisième, qui sera la tradition romaine, afin de mieux assortir, sans doute, la destinée des deux sœurs au nom qu'elles portaient, introduisit les changements dont nous avons parlé.

Rapprochons maintenant ces faits mythologiques de la fable qui nous occupe, et nous allons voir toutes les traditions confondues. D'abord, il est bien évident que la fable ancienne suit la tradition attique ; il suffirait, pour le prouver, des vers 3 et 4, ou ἀηδόνα ne peut représenter que la mère d'Itys. Mais quelque bel esprit, ayant observé de nombreux rapports de ressemblance entre le début de cet apologue et le passage déjà cité d'Homère, crut devoir accorder la tradition avec les mots, et remplaça Ἴτυς par Ἴτυλος. L'imitation est, en effet, flagrante : ἐρήμοις ἐγκαθημένην ὕλαις rappelle πετάλοισι καθεζομένη πυκινοῖσιν ; ὀξύφωνον est l'équivalent de χέει πολυηχέα φωνήν ; ἀπεθρήνει τὸν Ἴτυν κ, τ. λ., développe Παῖδ' ὀλοφυρομένη Ἴτυλον. Mais ce n'était pas une raison pour amalgamer des traditions essentiellement différentes, et troubler ainsi toute l'économie de la fable.

Il nous reste à constater la présence de la tradition romaine. Lorsque, au vers 6, Philomèle, qui est ici désignée par Χελιδὼν,

dit à sa sœur : « C'est la première fois aujourd'hui que je te vois « depuis le temps de Thrace, » ce langage est simple et vrai; car, après la métamorphose, les deux oiseaux se séparèrent, l'un, pour gagner les forêts, l'autre les habitations des hommes (Ovid. *Met.*, VI, 668). Mais, lorsqu'au vers 22, la mère d'Itys répond : « Depuis le temps d'Athènes, je fuis l'homme et la « ville, » on ne la comprend pas. Quoi donc! elle était déjà mariée depuis cinq ans, lors du voyage de Térée à Athènes (Id. *Ibid.*, 438) :

. . . . Jam tempora Titan
Quinque per autumnos repetiti duxerat anni.

Elle n'apprit qu'un au plus tard l'infortune de sa sœur (Id. *Ibid.*, 571) :

Signa deus bis sex acto lustraverat anno.

Et elle viendrait nous dire, après sept ans de mariage, qu'elle fuit l'homme et la ville! voici le mot de l'énigme. Dans la tradition romaine, Philomèle est celle des deux sœurs qui resta auprès de Pandion, et qui fut aussi changée en rossignol; or, celle-ci n'a que trop raison de fuir l'homme et la ville, depuis le temps d'Athènes : l'interpolateur a tout simplement substitué la tradition romaine à la tradition attique.

Ainsi, tout se révolte à la fois contre l'addition du manuscrit de Sainte-Laure, le goût, la grammaire, la prosodie, l'histoire fabuleuse; et l'on ne peut plus songer à une double récension, ni à la fusion de deux fables, à moins d'admettre que le poëte a su son métier dans un cas, et l'a complétement ignoré dans l'autre.

Ce que nous venons de dire suffirait déjà pour ruiner deux opinions fondamentales de la *Lettre critique* de M. Dübner. Par la première, M. Dübner pense que Babrius donnait à ses apologues plusieurs façons, jusqu'à ce qu'il eût rencontré celle qui plaisait à son goût difficile et délicat; et il allègue les additions de la fable que nous venons d'examiner comme une preuve remarquable des tâtonnements du poëte, cherchant son idéal : « Hinc perspicias studiosissime Babrium non solum argumenti

« et inventionem et tractationem expolire, sed versiculos quo-« que in omnes modos vertere solitum fuisse usque dum place-« rent (p. 9). » Par la seconde, M. Dübner pense que le manuscrit de Sainte-Laure pourrait bien nous offrir le dernier mot de Babrius : « Codex S. Lauræ fortasse ipsam ultimam manum « poetæ continet (p. 29). » Mais ces idées ne sont probablement qu'une surprise faite au bon goût du critique, et je suis sûr qu'il y renoncera, ou plutôt qu'il y a déjà renoncé.

Avant de quitter le sujet, qui nous a si longtemps arrêté, je veux encore essayer de répondre à une question : pourquoi cette fable s'est-elle conservée seule, dans son intégrité, à la suite des quatrains d'Ignace? Serait-ce un pur effet du hasard? Je n'en crois rien. Les moines paraissent avoir eu pour le rossignol une tendresse toute particulière, parce qu'ils voyaient dans l'humeur solitaire de cet oiseau l'emblème de la vie monastique. Je ne leur prête point ce sentiment; ils l'ont eux-mêmes consigné par écrit. Dans une des rédactions en prose de notre fable, on lit : « Ἡ μὲν χελιδὼν τοῖς ἐν τῷ κόσμῳ ἀνθρώποις « παρεικάζεται· ἡ δὲ ἀηδὼν τοῖς φιλερήμοις κατὰ τὸν Θεὸν μονάχοις, « οἵτινες τὸν κόσμον ἔφυγον. (Nevel. *Fab.* CLII). — L'hirondelle « figure les hommes qui vivent dans le monde; le rossignol, les « moines selon l'esprit de Dieu, les moines amis de la solitude, « et qui ont fui le monde. » Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient fait une exception en faveur de cette fable, célèbre, sans doute, parmi eux, et consacrée sous sa forme primitive.

